

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1319^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 22 janvier 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour provisoire:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de M. Coulibaly (Mali)	1
Discours de M. Torsten Nilsson (Suède) . . .	6
Discours de M. Bhutto (Pakistan)	9
Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique.	18
Intervention du représentant de l'Inde	18
Intervention du représentant de Chypre . . .	18

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Discussion générale (suite)

1. M. COULIBALY (Mali): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom du peuple et du Gouvernement du Mali, nos vives félicitations pour votre accession à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

2. A travers votre personne, nos félicitations vont au peuple frère du Ghana et à son vaillant leader, M. Kwame Nkrumah.

3. Le chemin parcouru par les Etats indépendants d'Afrique pour se libérer de la domination étrangère et pour réhabiliter les valeurs morales et culturelles authentiquement africaines a été un chemin dur et parsemé d'obstacles de toutes sortes. En vue de justifier et de maintenir leur domination politique et économique, les puissances colonialistes ont usé des méthodes d'obscurantisme les plus subtiles pour que le monde extérieur et même les jeunes générations africaines ignorent tout de ce que les sociétés africaines qui se sont succédé tout au long de l'histoire ont apporté à la civilisation universelle dans le domaine des arts, de la science et de la philosophie.

4. Si votre élection à la présidence de l'Assemblée est le témoignage de l'intérêt que l'on porte désormais aux Etats africains sur le plan international, on peut cependant constater que, par un concours de circonstances regrettables, la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, que vous avez l'honneur de présider au nom de cette Afrique martyre et souvent bafouée, comporte des difficultés et des incertitudes sans précédent dans l'histoire de l'Organisation.

5. En effet, par une série d'actions ou de décisions obtenues de l'Assemblée générale par la pression, les puissances qui ont toujours voulu faire de l'Or-

ganisation des Nations Unies un instrument de leur hégémonie et de leur politique impérialiste ont conduit progressivement l'Organisation dans la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis sa création. Mais nous avons l'espoir que grâce aux efforts constructifs du Secrétaire général et de tous ceux qui sont profondément attachés à l'ONU, en tant qu'instrument efficace de la coopération entre les peuples et garante de la morale et de la sécurité internationales, la crise actuelle, qui non seulement paralyse les travaux de l'Assemblée, mais menace la vie même de l'Organisation, sera surmontée. Le peuple et le Gouvernement du Mali considèrent qu'il s'agit maintenant d'une crise plutôt politique que financière, et que vouloir lui trouver une solution autre que politique serait contraire au bon sens et aux intérêts bien compris de l'Organisation.

6. J'insiste sur la nécessité de trouver une solution de compromis politique à la crise actuelle de l'ONU, car l'affrontement au sujet de l'applicabilité de l'Article 19 dans le cas présent n'est pas souhaitable et n'aboutirait à rien de constructif et de raisonnable. Dans ces conditions, insister de façon intempestive et comminatoire pour que l'Article 19 soit appliqué à des Etats Membres au sujet des dépenses de l'ONU au Congo, et entretenir de ce fait l'Assemblée dans une atmosphère déprimante, me paraît une attitude peu coopérative.

7. Quand on sait toutes les passions et toutes les controverses soulevées au cours des différentes étapes de l'intervention de l'ONU au Congo, on est en droit de penser que les délégations qui font peser depuis plusieurs mois la menace de l'Article 19 sur l'Assemblée comme une épée de Damoclès ont d'autres objectifs en vue que la solvabilité de l'Organisation. Tout le monde est conscient de la situation financière peu brillante de l'Organisation des Nations Unies et, dans ce contexte, les délégations ont écouté avec un vif intérêt la déclaration faite par le Secrétaire général le 18 janvier 1965 [1315^e séance]. Nous pensons que l'appel contenu dans cette déclaration indique sagement la voie qu'il convient de suivre si l'on veut vraiment sauver l'Organisation.

8. En réponse à cet appel, et sans préjudice des positions que mon gouvernement a prises constamment au sujet des opérations de l'ONU au Congo, opérations qui sont à l'origine de la crise actuelle, et sans préjudice non plus de l'attitude que mon gouvernement pourrait adopter en ce qui concerne les futures opérations du maintien de la paix, ma délégation est prête à coopérer avec le Secrétaire général et avec vous-même, Monsieur le Président, pour trouver une solution de compromis permettant à l'Assemblée générale de fonctionner normalement en vue de con-

tribuer à la réalisation des nobles objectifs qui sont énumérés dans la Charte.

9. Comme vous le savez tous, la préoccupation dominante des auteurs de la Charte, en cette période de l'après-guerre, en 1945, était de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer la coopération entre tous les peuples et toutes les nations, d'assurer à tous les peuples l'égalité et le droit à l'autodétermination, en un mot de faire bénéficier toute l'humanité des progrès de la science et de la technique. Eu égard à ces nobles objectifs de la Charte, ma délégation voudrait donc, en participant à la discussion générale, aborder en premier lieu le problème de la paix et de la sécurité internationales et tenter d'apprécier les résultats obtenus dans ce domaine depuis la dernière session. Ce faisant, ma délégation est convaincue que tant que l'impérialisme et l'exploitation des richesses d'autres pays seront la règle de conduite de certaines grandes puissances, la coopération internationale dans la paix et l'égalité ne sera qu'une simple aspiration.

10. S'agissant précisément du problème de la paix, vous vous rappellerez qu'au cours de la dix-huitième session de l'Assemblée générale toutes les délégations ont salué avec joie la détente ou, plus exactement, l'amélioration des rapports entre les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Plus de 100 Etats Membres de l'Organisation qui ne sont pas des puissances nucléaires ont adhéré au Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires^{1/}.

11. En saluant la détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, les pays non alignés comme la République du Mali espéraient fermement que cette détente permettrait le règlement des problèmes dont la solution avait été rendue difficile par la guerre froide. Nous pensions que certains peuples, engagés dans une guerre fratricide à la suite des situations créées par la guerre froide, allaient connaître la paix et la réconciliation et se consacrer aux tâches d'édification de leur patrie. Mais, aujourd'hui, nous craignons de nous être trompés.

12. En effet, cette période de détente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a été riche en événements significatifs appelant les petits Etats à une plus grande vigilance et à une analyse plus objective de la situation internationale. C'est dans ce contexte que le camarade Modibo Keita, président de la République du Mali, dans sa déclaration à la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en octobre 1964, a déclaré:

"... en dépit de la détente apparente entre les deux grandes puissances — je veux nommer l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique —, jamais les peuples pacifiques n'ont été l'objet d'autant d'agressions, de violences extrêmes au mépris de leur souveraineté et de leur droit sacré à disposer d'eux-mêmes, au mépris total de leur droit imprescriptible à choisir eux-mêmes la voie qui leur paraît conforme à leurs intérêts véritables. Jamais les peuples n'ont été autant menacés, y compris

de l'utilisation peu honorable de la bombe atomique. Jamais... l'impérialisme n'a fait montre d'autant de virulence agressive. Jamais les forces malsaines n'ont bénéficié d'autant de silence complice et d'impunité. La situation internationale actuelle, par les agressions, les atteintes graves à la souveraineté et à la liberté des peuples, les tentatives de subversion extérieures, les attentats honteux contre la vie des dirigeants [politiques], constitue un véritable défi à la conscience universelle."

13. En effet, pendant que les petites puissances et les pays en voie de développement sont dans l'illusion de la détente entre l'Est et l'Ouest et travaillent à la codification des principes de la coexistence pacifique, l'impérialisme agit, s'ingère ouvertement dans les affaires intérieures des jeunes Etats et empêche l'application des accords internationaux qui ne correspondent pas à ses intérêts sordides.

14. On ne peut pas considérer qu'il y a détente et coexistence pacifique pendant que l'impérialisme impose et intensifie la guerre chaude au Viet-Nam et s'oppose à la volonté du peuple cambodgien de se constituer en Etat neutraliste. On ne peut pas considérer qu'il y a réellement détente alors que l'impérialisme veut empêcher la République de Cuba d'être socialiste et maintient encore, contre la volonté du peuple cubain, une base militaire à Guantanamo, partie intégrante du territoire national cubain. Au mépris de toutes les règles et des lois internationales, l'impérialisme américain maintient le blocus économique autour de Cuba afin d'affamer ce vaillant peuple, espérant ainsi le faire renoncer à ses convictions profondes. S'agirait-il là aussi d'une opération humanitaire, puisque l'expression est à la mode? Le même impérialisme maintient des forces militaires en Corée du Sud afin d'empêcher l'unification de ce pays.

15. En ce qui concerne l'intensification de la guerre au Viet-Nam, une dépêche de l'Agence France-Presse du 15 janvier 1965 dit ce qui suit:

"Le sénateur Ernest Gruening, démocrate de l'Alaska, a critiqué vendredi le Gouvernement des Etats-Unis pour avoir vivement recommandé à plusieurs pays d'Amérique latine d'envoyer au moins des forces symboliques au Viet-Nam."

Le sénateur démocrate a même cité les noms de ces pays d'Amérique latine, que je m'abstiens de mentionner par respect pour leurs représentants ici présents.

16. L'Agence France-Presse précise qu'un porte-parole du Département d'Etat, interrogé, a déclaré que les Etats-Unis avaient demandé aux pays occidentaux, aux pays d'Amérique latine inclus, d'apporter une contribution à la cause du monde libre au Viet-Nam, soit sous forme de forces combattantes, soit dans d'autres domaines. Une semaine plus tôt, la même agence de presse avait annoncé l'envoi de 2 000 soldats sud-coréens pour aller combattre ce que les impérialistes appellent le communisme au Viet-Nam du Sud, et ce en violation des Accords de Genève^{2/}. Mais, le communisme étant une doctrine, une philosophie ou un système politico-économique,

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

^{2/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signé le 20 juillet 1954.

que, je ne vois pas comment on pourrait le combattre avec des bombardiers ou avec des mitrailleuses.

17. A ce propos, permettez-moi de revenir sur un ouvrage qui a fait grand bruit aux Etats-Unis et auquel le Ministre des affaires étrangères du Mali s'est déjà référé (au cours des débats du Conseil de sécurité sur l'agression américano-belge à Stanleyville. Dans cet ouvrage, intitulé le Vilain Américain, un nationaliste, répondant à l'agent américain de la subversion internationale qui brandissait comme un épouvantail la puissance de son pays, a déclaré: "Vous n'avez connu que des défaites depuis la fin de la guerre, et pour une simple petite raison: vous ne connaissez pas le pouvoir d'une idée^{3/}."

18. En Afrique, pendant que l'Organisation de l'unité africaine, à la demande du Président de la République du Congo, cherche une solution politique et fraternelle au drame que connaît ce pays depuis son accession à l'indépendance, les mêmes impérialistes paralysent l'action de la Commission ad hoc sur le Congo, présidée par le président Jomo Kenyatta, un des chefs les plus respectés d'Afrique. Sous prétexte de sauver des otages, des parachutistes et des mercenaires sont lâchés sur Stanleyville dans le sinistre dessein de couper court à toute tentative de négociations politiques avec les dirigeants de Stanleyville accusés d'être communistes et pro-chinois, comme si les peuples africains, qui ont inventé, bien avant la domination coloniale, des formes très avancées de gouvernement et d'administration, qui ont fondé des empires prospères et entretenu des relations diplomatiques avant même la naissance de certains Etats impérialistes, d'aujourd'hui, ne pouvaient pas de leur propre initiative se révolter contre les atteintes à leur dignité et à leur souveraineté.

19. Est-ce que tous les faits que je viens de dénoncer sont des manifestations de détente et des formes acceptables de coexistence pacifique? Est-ce que ces faits sont conformes à la Charte des Nations Unies qui nous rassemble ici et que nous nous sommes tous engagés à respecter? Certainement pas.

20. Pourquoi donc le Gouvernement les Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, se trouve-t-il au centre de tous les foyers de tension qui troublent la paix et la sécurité internationales?

21. Pourquoi les impérialistes veulent-ils se substituer à l'Organisation des Nations Unies, se transformer en gendarmes internationaux et tenter de régler à leur manière et selon leurs intérêts égoïstes les différends internationaux qu'eux-mêmes suscitent dans la plupart des cas?

22. En vertu de quelles dispositions de la Charte les puissances impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes ont-elles le droit d'installer partout à travers le monde des bases militaires qui constituent des menaces pour les Etats voisins, ainsi que vient de le prouver la dernière agression américano-belge à Stanleyville, dont le Royaume-Uni s'est fait le complice? Comme l'a demandé la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays

non alignés, toutes les bases militaires étrangères doivent être liquidées. A cet égard, le Gouvernement du Mali approuve la récente décision du Gouvernement français de retirer, de sa propre initiative, ses bases militaires encore stationnées dans les jeunes Etats indépendants d'Afrique.

23. Le peuple et le gouvernement de la République du Mali sont pour la détente internationale, mais une vraie détente qui se ferait dans le respect des intérêts et de la souveraineté de tous les peuples. Le peuple et le gouvernement du Mali sont également pour la coexistence pacifique entre Etats ayant des régimes politiques, économiques et sociaux différents. Le parti du peuple malien, l'Union soudanaise (Rassemblement démocratique africain), a comme doctrine la politique du non-alignement. Mais notre non-alignement a un contenu dynamique et ne fera jamais de nous des complices de l'impérialisme. Nous n'accepterons jamais d'ingérence étrangère dans nos affaires intérieures. Ce faisant, nous avons la profonde conviction de défendre la Charte de l'ONU et d'en accepter les obligations.

24. Outre l'impérialisme, dont l'une des caractéristiques est l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, il existe d'autres pratiques regrettables qui menacent la paix et constituent des entraves sérieuses à la coopération entre peuples. Je veux nommer le colonialisme et l'apartheid.

25. Notre Organisation a condamné le colonialisme et l'apartheid. Elle a créé des comités spéciaux en vue de hâter la liquidation de ces deux fléaux qui constituent actuellement de véritables anachronismes. Mais malgré les efforts courageux déployés par ces comités, malgré les efforts soutenus d'autres organisations, telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Conférence des peuples d'Afrique et d'Asie, la Conférence des pays non alignés, et malgré le verdict moral de toute l'humanité, des peuples vivent encore sous la domination coloniale du Royaume-Uni et du Portugal et sous la tyrannie fasciste du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Ma délégation pense que si les appels au bon sens contenus dans les résolutions de l'Assemblée générale constituent un encouragement pour les mouvements de libération nationale, l'expérience a prouvé que leur influence est très limitée sur les Gouvernements de Lisbonne et de Pretoria.

26. Comme il est dit dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/5801/Add.1], malgré les nombreux efforts qui ont été faits pour le persuader d'accepter le principe de l'autodétermination pour les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise, le Portugal continue d'affirmer que ces territoires font partie de ses "provinces d'outre-mer". Puissance mandataire pour le Sud-Ouest africain, l'Afrique du Sud a non seulement constamment rejeté les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais refusé également de coopérer avec les organes de l'ONU qui cherchent à apporter une assistance aux populations du territoire. Pourtant le Portugal et l'Afrique du Sud sont Membres de l'ONU et ont accepté de respecter les dispositions de la Charte. Le Gouvernement du Mali pense que l'Organisation des Nations Unies manquerait à ses obligations si elle laissait davantage les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise et du

^{3/} William J. Lederer et Eugene Burdick, le Vilain Américain, Paris, Robert Laffont, édit., 1961, p. 21.

Sud-Ouest africain, ainsi que les populations africaines de la République sud-africaine, sous la domination coloniale du Portugal et sous le régime raciste de Verwoerd et autres fascistes.

27. Ainsi, nous estimons que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent sans plus tarder décider d'appliquer à ces deux gouvernements les sanctions prévues par la Charte. A cet égard, il est significatif de noter que les gouvernements qui ont fait massacrer par des parachutistes et des mercenaires les innocentes populations de la région de Stanleyville, sous le prétexte d'opérations humanitaires, et ceux qui ont approuvé ces massacres sont les mêmes qui s'opposent à l'application de sanctions contre le Portugal et l'Afrique du Sud. Sans faire de racisme, à l'instar de ceux qui ont sur la conscience la mort de milliers d'Africains massacrés par les parachutistes et les mercenaires à Stanleyville, nous pensons que l'opération la plus humanitaire et la plus conforme à l'esprit et aux dispositions de la Charte serait celle qui contribuerait à mettre fin au colonialisme portugais et à la discrimination raciale érigée en système de gouvernement en Afrique du Sud. Tout récemment, le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en dépit des appels du Secrétaire général et de ceux des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés réunis au Caire, a fait exécuter des patriotes africains condamnés à mort en raison de leur opposition à la politique d'apartheid. Nous n'avons pas enregistré à l'époque de réaction de la part des gouvernements soi-disant "humanistes" qui continuent au contraire à vendre au Gouvernement de l'Afrique du Sud des avions, des armes et des munitions.

28. Ma délégation aura certes la possibilité, à l'occasion de l'examen des rapports des comités spéciaux, de stigmatiser davantage l'apartheid et le colonialisme. Elle aura la possibilité d'insister sur la situation de certains territoires comme la Rhodésie du Sud, où un gouvernement raciste de minorité blanche opprime 4 millions d'Africains avec la complicité du Gouvernement du Royaume-Uni. Elle aura la possibilité d'insister sur le cas d'Aden et des Protectorats d'Aden, ainsi que sur le cas des petits territoires. Mais je voudrais, d'ores et déjà, attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur l'urgente nécessité de prendre les mesures appropriées pour mettre fin au colonialisme et à l'apartheid, qui constituent des taches sombres dans les rapports entre Etats africains, d'une part, et puissances coloniales ainsi que leurs alliés, d'autre part.

29. La question du désarmement et des essais nucléaires étant à l'ordre du jour de l'Assemblée, ma délégation en parlera sans pessimisme ni optimisme exagérés, parce que c'est, malheureusement, l'un des domaines, où les grandes puissances font très peu de cas de l'avis des pays en voie de développement. C'est là une constatation très regrettable, car, si la fabrication et le perfectionnement des armes nucléaires et thermonucléaires constituent un domaine réservé à quelques grandes puissances, il n'en demeure pas moins que le danger représenté par la fabrication et le stockage de ces armes concerne toute l'humanité. Malgré l'espoir créé l'année dernière à la suite de la conclusion du Traité de Moscou sur

l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'a enregistré aucun progrès en 1964 au cours de ses six mois de travaux à Genève. Les peuples du monde sont, dans ces conditions, en droit de se demander à qui profite la course aux armements. Des notes assez pessimistes se font même entendre par moments, selon la mauvaise humeur ou l'appétit financier des puissances d'argent qui contrôlent des industries de guerre. Des dépêches de la presse locale font souvent état de rumeurs sur une éventuelle dénonciation du Traité de Moscou.

30. Cette absence de progrès dans le domaine du désarmement et même certaines tentatives de recul sur les principes déjà acquis mettent en relief la pertinence de l'observation émise par le Président de la République du Mali au cours de sa déclaration à la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés. Le chef de l'Etat du Mali a déclaré à l'époque:

"Pour notre part, nous pensons que la haute idée que nous avons de notre mission de dirigeants responsables nous fait une obligation morale de ne pas créer chez les peuples des espoirs chimériques sur les possibilités actuelles et la volonté actuelle des grandes puissances de désarmer et de reconvertir, pour le développement des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les sommes folles dépensées pour leur armement à outrance. Nous devons nous en tenir à une analyse froide et lucide des économies des grandes puissances, de la politique des groupes d'intérêts, de leur propension plusieurs fois séculaire à réaliser des superbénéfices au détriment de nos pays. Une autre attitude aboutirait à endormir la vigilance des peuples, alors que le maintien de la paix nécessite leur vigilance de tous les instants."

31. Malgré les déceptions enregistrées jusqu'ici en matière de désarmement nucléaire, il est permis d'espérer que la pression des peuples et l'accession récente de la République populaire de Chine au club atomique, en mettant fin au monopole des anciennes puissances nucléaires, contribueront à hâter la réalisation des objectifs poursuivis dans ce domaine par l'Assemblée générale depuis plusieurs années.

32. Les puissances nucléaires, qui n'ont pas de leçon à donner au Gouvernement de Pékin en ce qui concerne la défense de la paix, de la sécurité internationale et du droit des peuples à l'autodétermination, se sont étonnées que certains chefs d'Etat aient exprimé leur satisfaction à la suite de l'explosion de la bombe atomique chinoise, qui constitue un succès indéniable pour les savants de la République populaire de Chine.

33. Le Gouvernement de la République du Mali a toujours milité en faveur de la cessation de tous les essais nucléaires et du désarmement général et complet. Mais les puissances nucléaires n'ont jamais pris en considération les avis des pays en voie de développement. Après avoir stocké des quantités effroyables d'armes de destruction massive, elles ont voulu monopoliser l'arme atomique et s'en servir comme instrument de chantage et de pression. La bombe chinoise, parce qu'elle met fin au monopole et au chantage atomiques de certaines puissances,

est considérée par le peuple du Mali comme la bombe de la paix, c'est-à-dire la bombe qui provoquera la destruction des autres bombes. Ce sentiment est conforme aux positions constantes du Gouvernement de la République populaire de Chine, qui, avant et après l'explosion de sa propre bombe, a toujours préconisé la tenue d'une assemblée mondiale où tous les Etats, sans exclusive, concluraient un accord interdisant la production et l'utilisation des armes nucléaires, et prévoyant la destruction complète et totale de tous les stocks existants. Le Gouvernement du Mali est convaincu que l'objectif de cette proposition correspond aux aspirations de tous les peuples et le peuple du Mali y souscrit sans réserve.

34. Puisque je parle de la bombe chinoise, je voudrais parler également de la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits de membre fondateur de l'ONU. Ma délégation ainsi que d'autres ont demandé en effet l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale [voir A/5761 et Add.1 à 8]. Ce faisant, le Gouvernement de la République du Mali a tenu à exprimer sa profonde conviction que le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies ne saurait être différé davantage.

35. En plaidant pour le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation n'insistera ni sur la vocation universaliste de l'ONU, ni sur l'injustice commise à l'égard de 700 millions de Chinois, ni sur la stabilité ou la représentativité sans équivoque du Gouvernement de Pékin. Ces arguments ont été suffisamment développés par ma délégation et tant d'autres au cours des sessions précédentes et ils ne sont plus aujourd'hui contestés par personne. Je voudrais parler plutôt de l'efficacité même de l'Organisation et, sur ce point, tout le monde est d'accord maintenant pour reconnaître qu'aucune des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne saurait recevoir de solution durable et complète sans la participation de la République populaire de Chine. Dans ces conditions, s'opposer au rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies, c'est travailler contre les intérêts de la communauté internationale. Nous trouvons que la présence de la République populaire de Chine à l'ONU est devenue maintenant une nécessité vitale pour l'Organisation.

36. La décision du Gouvernement de l'Indonésie de se retirer de l'ONU a suscité partout une grande consternation. Ma délégation pense qu'elle doit faire l'objet de sérieuses méditations de la part des gouvernements qui sont hostiles à la présence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements qui, en s'opposant à l'arrivée de la République populaire de Chine à l'ONU, veulent donner la preuve qu'ils contrôlent l'Organisation doivent cesser ce jeu dangereux qui porte atteinte au prestige des Nations Unies. La délégation du Mali estime que la sagesse recommande que l'Assemblée, au cours de sa présente session, invite le Gouvernement de Pékin à envoyer sa repré-

sentation occuper le siège qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul et unique gouvernement représentant le peuple de Chine.

37. En marge de la question de l'arrivée de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, on évoque souvent le problème du Tibet. Ma délégation pense qu'il s'agit là d'un faux problème qui ne mérite aucun intérêt. Il y a en effet des minorités ethniques ou religieuses dans tous les pays et nous ne pensons pas que la minorité noire, aux Etats-Unis d'Amérique, ait effectivement autant de droits dans la société américaine que les habitants du Tibet en République populaire de Chine.

38. Les impérialistes veulent porter atteinte également à l'unité du peuple et de la République de Chypre sous prétexte de protéger une minorité. Le Gouvernement du Mali considère que la République de Chypre est un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies, et qu'aucun gouvernement ne doit intervenir dans ses affaires intérieures. Le peuple de Chypre doit être souverain pour se doter de la constitution et du régime politique, économique et social de son choix.

39. En tant que pays en voie de développement, la République du Mali attache un grand intérêt au problème de la coopération internationale dans le domaine du commerce et de l'économie. La République du Mali, qui est un pays sans littoral, fonde beaucoup d'espoirs sur la compréhension et la coopération entre Etats. A cet égard, la délégation du Mali voudrait exprimer sa satisfaction pour les résultats positifs enregistrés au cours de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement^{4/}.

40. Je voudrais maintenant adresser les félicitations de mon gouvernement aux nouveaux Etats africains du Malawi et de la Zambie pour leur accession à l'indépendance et pour leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Le peuple du Mali a suivi avec une fraternelle sympathie la lutte héroïque que les peuples de ces deux pays ont menée pour reconquérir leur indépendance. Nous les avons accueillis avec joie tant au sein de l'Organisation de l'unité africaine que de l'Organisation des Nations Unies, avec la certitude qu'ils apporteront une contribution positive à ces deux organisations. Je voudrais également adresser les félicitations de mon gouvernement à l'Etat de Malte pour son accession à l'indépendance et pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

41. En terminant, je voudrais réaffirmer la foi du peuple et du Gouvernement du Mali dans les nobles idéaux et objectifs des Nations Unies. Je voudrais exprimer le vœu que, grâce à l'action de l'ONU, les peuples d'Afrique et d'ailleurs qui sont encore sous domination coloniale se libèrent et viennent se joindre à nous au cours de la vingtième session, car j'ai la conviction profonde que l'Organisation sortira de ses difficultés actuelles et affrontera l'avenir avec plus d'expérience. Je voudrais renouveler également la confiance de mon pays au Secrétaire général et remercier ses collaborateurs, particulièrement ceux qui participent aux programmes du Fonds spécial et

^{4/} Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

du Bureau de l'assistance technique pour le travail très utile qu'ils accomplissent avec modestie et intelligence dans les pays en voie de développement.

42. M. TORSTEN NILSSON (Suède) [traduit de l'anglais]: Je n'essaierai pas de parler de l'ensemble des activités des Nations Unies. Je ne me propose pas non plus d'analyser la situation mondiale ou de m'interroger sur l'avenir de la paix. Mon but est plus limité. Je voudrais évoquer certains aspects de la vie de l'Organisation mondiale qui me semblent revêtir une importance particulière et soulever des questions de principe fondamentales.

43. Je voudrais en commençant traiter du problème le plus urgent et le plus grave de notre temps: celui du désarmement. Etant représentée au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, la Suède est particulièrement bien placée pour comprendre la déception qu'a éprouvée l'ensemble de la communauté internationale en constatant que le Comité n'avait réalisé aucun progrès réel à Genève, en 1964. Du moins, à mon avis, est-il juste et nécessaire de dire que les travaux de Genève ont utilement préparé la voie à des efforts nouveaux et plus constructifs dans le domaine du désarmement, tant sur le plan général que sur des points particuliers. Nous devons nous souvenir que, grâce au Comité des dix-huit puissances, la porte reste ouverte à des échanges de vues par-dessus les frontières et à des contacts constants entre grandes puissances. Il existe un dispositif pour les négociations sur le désarmement. A nous maintenant de l'utiliser.

44. Il ne fait aucun doute que des progrès réels dans la voie du désarmement sont la condition du succès de nos efforts pour atteindre les objectifs principaux des Nations Unies, à savoir: prévenir la guerre et encourager le développement économique. Si cette condition est remplie, nous pourrions réduire les risques de catastrophe nucléaire et accroître en même temps les chances de l'humanité de connaître le bien-être dans la paix. On peut se faire une idée du pouvoir destructeur des armes modernes en songeant que la puissance explosive d'une seule bombe d'aujourd'hui égale celle qui a été dépensée dans toutes les guerres menées jusqu'à présent. Continuer à vivre dans un monde où des quantités de bombes de ce genre sont prêtes à exploser à tout moment est en soi une menace constante à la survie de l'humanité. Si la course aux armes nucléaires se poursuit, cette menace persistera et deviendra en fin de compte intolérable. Inversement, si les ressources non seulement matérielles, mais aussi, et peut-être surtout, intellectuelles, qui servent aujourd'hui à mettre au point des armes de destruction, étaient consacrées à des buts pacifiques et constructifs, on peut à peine imaginer les avantages immenses que le monde en retirerait.

45. Le caractère prioritaire de la question du désarmement et la nécessité urgente de progresser davantage et de conclure de nouveaux accords, afin d'arrêter la course aux armements et en particulier aux armes nucléaires, ont aussi été soulignés par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel [A/5801/Add.1]. A mon avis, il convient d'accorder la plus grande attention à l'avertissement

qu'il nous a adressé et de nous rappeler que le bénéfice de l'impulsion donnée par le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires risquerait d'être perdu si de nouveaux progrès n'étaient réalisés et si des solutions concertées n'étaient pas trouvées dans un proche avenir.

46. Lors de la reprise des négociations, au cours desquelles des efforts sérieux doivent être accomplis pour parvenir au désarmement général et complet, les questions fondamentales relatives à la réduction et à l'élimination des vecteurs d'armes nucléaires doivent avoir priorité. Je veux parler en particulier du problème du "bouclier nucléaire". Il existe en fait un accord fondamental entre les deux super-puissances nucléaires sur le principe du maintien d'une certaine capacité nucléaire tout au long du processus de désarmement. Il est regrettable qu'il ne se soit pas avéré possible jusqu'à présent de parvenir à une entente sur la création d'un groupe de travail qui examinerait ces problèmes. Nous croyons que l'établissement d'un tel groupe ou, selon la formule du Secrétaire général, d'un nouveau mécanisme d'exploration se révélerait très utile.

47. Pour parvenir au désarmement général et complet, il faudra nécessairement beaucoup de temps, même dans les conditions les plus favorables. En raison de l'urgence et de l'importance vitale que revêt la tâche consistant à réduire et à éliminer le péril nucléaire, il faut prendre, par ailleurs, des mesures immédiates et énergiques. Le moment présent me semble propice à des efforts concertés résolus pour parvenir à un large accord sur le blocage des armements nucléaires.

48. La récente explosion nucléaire en Chine nous a brutalement rappelé que des mesures urgentes sont nécessaires pour empêcher la prolifération de ces terrifiants engins de destruction. Il ne faut pas oublier non plus que les possibilités de fabrication d'armes nucléaires vont s'accroître bientôt, en raison de la généralisation rapide de l'emploi de puissants réacteurs atomiques à des fins pacifiques. Pourtant, aucun pays n'aspire ouvertement, à l'heure actuelle, à devenir une nouvelle puissance nucléaire. Cette situation, qui ne durera peut-être pas longtemps, devrait nous inciter à une action immédiate.

49. Les cinq grandes puissances qui ont déjà la capacité nucléaire sont celles-là mêmes qui, en vertu de la Charte, assument des responsabilités spéciales dans le maintien de la paix. Ainsi, un cercle nucléaire est maintenant tracé autour des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour que ce cercle ne se trouve pas élargi par l'arrivée de nouveaux membres dans le club nucléaire. Mais il nous faut faire vite.

50. Ceux qui demandent une action internationale tendant à arrêter la prolifération des armes nucléaires sont animés d'un nouvel élan et d'une force accrue. Les Etats africains ont inscrit à l'ordre du jour de la présente session leur déclaration commune en faveur d'une dénucléarisation de l'Afrique [A/5730]. Ils ont indiqué qu'ils étaient prêts à s'engager, par un traité qui pourrait être conclu sous les auspices des Nations Unies, à ne pas fabriquer

d'armes nucléaires ni à acquérir le contrôle de telles armes. En même temps, les pays latino-américains, qui ont participé à la réunion de Mexico en novembre dernier, ont attiré notre attention sur la décision qu'ils ont prise de s'engager dans une étude approfondie d'un projet de traité pour la dénucléarisation de l'Amérique latine. Ils nous ont déjà donné d'utiles indications quant aux objectifs et à la portée d'un tel traité.

51. Le Gouvernement suédois attache une importance toute particulière aux efforts ainsi déployés pour réduire, en instituant une coopération régionale, le péril nucléaire qui pèse sur l'humanité. Si des groupes de pays, dans les régions où sont réunies les conditions nécessaires à la conclusion de pareils arrangements, pouvaient bloquer la situation nucléaire par des accords régionaux, la cause de la paix et du désarmement aurait tout à y gagner.

52. D'autres propositions concernant la situation actuelle visent directement à interdire une plus grande diffusion des armes nucléaires parmi les pays qui ne disposent pas encore de ces armes de destruction massive. A diverses reprises, la Suède a exprimé sa conviction — qui n'a pas changé — que de tels arrangements de non-diffusion des armes atomiques ne vont pas assez loin pour permettre d'atteindre l'objectif très généralement admis du blocage de la situation nucléaire actuelle. A notre avis, un blocage réel supposerait pour être efficace ou même réalisable une contribution plus active de la part des puissances nucléaires elles-mêmes. Ainsi, le problème doit être attaqué de divers côtés à la fois. Il faut l'examiner compte tenu non seulement de la croissance rapide des arsenaux nucléaires mais aussi des projets de perfectionnement des armes en question.

53. Il paraît donc raisonnable d'envisager un blocage du nombre des puissances nucléaires, compte tenu de cette évolution des grandes puissances vers une capacité nucléaire plus forte et plus efficace. Nous estimons que la plus grande attention devrait être accordée à l'idée d'un blocage plus complet qui irait plus loin que la simple fermeture du club nucléaire. Ainsi des efforts devraient être faits pour arriver à un accord sur plusieurs mesures à la fois.

54. Et d'abord, il faudrait adopter des mesures tendant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, ce qui aurait pour effet de bloquer le nombre des puissances disposant de telles armes. En deuxième lieu, le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires devrait être étendu aux essais souterrains. Les progrès scientifiques dans la technique de la détection des séismes devraient faciliter l'accord sur ce point et l'on pourrait ainsi freiner le perfectionnement de ces instruments de mort et de destruction, qui ne sont déjà que trop puissants, et aboutir, espérons-le, à un blocage qualitatif. En troisième lieu, il faudrait arrêter la production de matériaux fissiles destinés à des fins militaires, ce qui bloquerait à leur niveau actuel les stocks de ces matériaux utilisés pour la fabrication des armes, et conduirait, là encore, espérons-le, à un blocage quantitatif.

55. Loin de perturber l'équilibre militaire, un accord de blocage de cette envergure pourrait avoir des

effets stabilisateurs. Le blocage suggéré devrait être accompagné de mesures de contrôle appropriées. Heureusement, la solution de ce problème n'est nullement inaccessible. Les dispositifs de contrôle se rapportant aux mesures que j'ai indiquées ont déjà été étudiés d'une façon très complète, et l'on est parvenu à la conclusion qu'avec un minimum de bonne volonté des méthodes de contrôle satisfaisantes et acceptables pour tous pourraient être trouvées.

56. Avant d'en terminer avec le désarmement, je voudrais ajouter qu'à notre avis la République populaire de Chine devrait avoir la possibilité de participer à l'avenir aux négociations sur les questions nucléaires et sur les autres problèmes du désarmement, en venant siéger dans les organes des Nations Unies.

57. Tout en continuant nos efforts pour entreprendre une action réaliste dans le domaine du désarmement, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou classiques, nous devons préserver et développer la capacité des Nations Unies à défendre la cause de la paix. Les difficultés que connaît actuellement l'Organisation ont leur origine dans des divergences d'opinion quant au sens des obligations auxquelles nous avons souscrit en signant la Charte. Il est donc d'une importance vitale que nous nous efforcions de parvenir, jusqu'à un certain point, à un accord ou à une entente sur le lancement, la conduite et le financement des opérations de maintien de la paix à l'avenir. Un examen général de tous les aspects du problème a quelquefois été suggéré et il se pourrait bien qu'un tel examen d'ensemble se révèle très utile.

58. Mon gouvernement a pris un certain nombre de dispositions militaires et techniques afin de permettre à la Suède d'agir rapidement et efficacement, pour le cas où nous serions de nouveau invités, comme nous l'avons été plusieurs fois déjà, à participer à une opération quelconque de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons constaté avec un vif intérêt que d'autres pays avaient pris des dispositions similaires. Nous avons noté ce que le Secrétaire général avait à dire dans l'introduction à son rapport annuel au sujet des unités militaires qui seraient tenues en disponibilité. Il a dit en particulier qu'il serait heureux qu'un organe compétent des Nations Unies prenne l'initiative d'autoriser une étude des divers problèmes touchant la mise sur pied d'unités qui seraient tenues en disponibilité. Cette déclaration soulève la question de savoir si l'Assemblée générale doit prendre une décision quelconque en vue de l'exécution d'une telle étude et, dans l'affirmative, de quelle façon il faudrait aborder la question pour aboutir à un résultat satisfaisant. Ma délégation suivra attentivement l'étude de ce problème et serait disposée, si elle estime pouvoir compter sur l'appui nécessaire, à prendre l'initiative de demander à l'Assemblée générale d'autoriser l'exécution de l'étude suggérée par le Secrétaire général. Il serait sans aucun doute de l'intérêt de tous de rendre le système existant plus efficace et mieux adapté aux besoins des Etats Membres.

59. Lorsque j'ai pris la parole au cours de la discussion générale, à la dix-huitième session de l'Assemblée, j'ai souligné l'importance que revêt

la coopération régionale en ce qui concerne le maintien de la paix. J'ai en particulier rendu hommage à la sagesse politique dont ont fait preuve les Etats africains lorsqu'ils se sont réunis à Addis-Abéba et ont rédigé leur Charte de l'unité africaine. Ce qui s'est passé dans le courant de l'année dernière ne doit pas nous faire revenir sur notre opinion. Sans doute, le continent africain a-t-il été le théâtre d'événements tragiques. D'après conflits ont souvent dressés des Africains les uns contre les autres. Ces conflits menacent de conduire à des ingérences étrangères et de transporter les différends de la guerre froide au cœur même de l'Afrique. Mais l'idée d'une responsabilité commune de tous les Etats africains dans le maintien de la paix et de la sécurité sur leur continent a survécu. L'Organisation de l'unité africaine mérite l'encouragement et l'appui de tous les Membres des Nations Unies dans l'accomplissement de sa tâche vitale de négociation et de conciliation.

60. Des porte-parole africains autorisés ont dit très clairement qu'ils ne considéraient pas le système africain de coopération comme un système exclusif. Ils sont conscients du danger qu'il y a à créer de nouvelles lignes de partage. Ils rejettent l'idée de la suprématie raciale sous quelque forme que ce soit. Oubliant l'héritage parfois douloureux du passé, ils sont soucieux de nouer des liens amicaux avec tous ceux qui le désirent, sur la base de l'égalité et du profit mutuel. Surtout ils ont confirmé leur volonté de sauvegarder et de développer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et son autorité morale suprême.

61. Pareille attitude est un exemple pour nous tous et, en vérité, pour les Nations Unies elles-mêmes. Elle doit être reconnue comme l'expression authentique des forces nouvelles qui surgissent en Afrique comme en Asie. Il nous faut examiner soigneusement les problèmes à résoudre si nous voulons que des relations nouvelles et fructueuses s'établissent entre les continents moins développés et le reste du monde. Je traiterai de deux aspects de ces problèmes.

62. Tout d'abord, je parlerai de la question de l'intervention et de l'ingérence étrangères. Elle touche à l'un des plus grands problèmes de notre époque et elle se pose dans toutes les parties du monde. Quelle est l'étendue et quelles sont les limites de la souveraineté nationale? Et comment les intérêts nationaux peuvent-ils se concilier avec ceux de la coopération internationale?

63. La difficulté à distinguer entre ce qui est coopération, d'une part, et ce qui est ingérence étrangère, de l'autre, fait courir de graves dangers à la paix. L'opposition passionnelle que soulève naturellement toute forme d'ingérence étrangère a un caractère explosif. On peut en abuser à des fins politiques étroites tout comme on peut abuser de l'assistance internationale. Il est à craindre que des programmes d'aide et de collaboration, qui sont, en fait, souhaitables et utiles du point de vue de toutes les parties intéressées, ne soient présentés sous un jour suspect et ne soient de ce fait pas mis en œuvre. Nous devons essayer, en établissant des définitions précises et en procédant à de libres discussions, d'empêcher

qu'une réaction psychologique parfaitement légitime ne soit ainsi exploitée.

64. En second lieu, les relations entre tous les groupes régionaux et les Nations Unies doivent faire l'objet d'une nouvelle étude. La Charte a établi un équilibre soigneusement calculé entre les responsabilités de ces groupes et l'Organisation elle-même. Elle pose le principe que l'emploi de la force n'est permis, en dernier recours, qu'aux Nations Unies ou suppose, du moins, leur autorisation. De même, elle précise qu'aucun pays n'a le droit de recourir à la force, sauf dans l'exercice du droit de légitime défense contre une agression armée. De bonnes raisons ont présidé à l'établissement de ces règles, des raisons qui n'ont pas perdu de leur valeur et qui ont même acquis une importance accrue. En réalité, non seulement le recours à la force est un crime international, mais, en outre, il risque de conduire à une tension du conflit et peut, par conséquent, mettre en péril toutes les nations, quelle que soit leur situation géographique.

65. Il est peu probable que le continent africain trouve son équilibre et soit en mesure de jouer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale aussi longtemps que le problème de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et celui de l'avenir des colonies encore existantes demeureront sans solution.

66. Le problème de l'apartheid ne préoccupe pas seulement — et à bon droit — les Africains; il nous préoccupe tous également. Le refus persistant du Gouvernement sud-africain de coopérer avec les Nations Unies est pour nous une cause de grande inquiétude. De l'avis de mon gouvernement, cette attitude de refus ne doit pas amener les Nations Unies à relâcher leurs efforts. Elle devrait, au contraire, les inciter à accroître la pression qu'elles peuvent exercer. Nous sommes encouragés par le fait que le Conseil de sécurité s'occupe maintenant activement du problème. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, deux faits importants se sont produits au sein du Conseil de sécurité: la présentation du rapport du groupe d'experts^{5/} et la création du Comité chargé de l'étude du problème des sanctions.

67. Mon gouvernement attache une grande importance à la recommandation du Groupe d'experts tendant à organiser une consultation nationale, où serait pleinement représentée toute la population de l'Afrique du Sud, sur les moyens de résoudre les nombreux et difficiles problèmes que soulève la situation actuelle, et de dissiper les craintes et les appréhensions qu'elle crée. Nous nous félicitons également que le Conseil ait décidé de rechercher si des mesures pourraient être prises en vertu de la Charte et quelles en seraient l'efficacité et les conséquences. C'est seulement, à notre avis, si l'on aborde le problème sous ces deux angles que l'on servira les intérêts véritables de l'Afrique du Sud et que l'on arrivera finalement à une solution raisonnable et pacifique. Sans doute faudra-t-il beaucoup de doigté de la part des intéressés pour trouver une issue à l'impasse actuelle et pour ouvrir des perspectives

^{5/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5658.

d'avenir placées sous le signe de la liberté et de la dignité à toutes les populations de l'Afrique du Sud. Mais l'enjeu est si grand que les Nations Unies ne devraient épargner aucun effort pour faciliter un renversement de la dangereuse tendance actuelle.

68. En attendant, le Gouvernement suédois prendra des mesures pratiques et positives pour soulager les souffrances de ceux qui sont victimes de persécutions et d'humiliations. Nous avons répondu à l'appel lancé par l'Assemblée générale en faveur des familles des victimes de l'apartheid en mettant environ 200 000 dollars à la disposition des organisations les mieux à même de fournir l'assistance voulue. Une contribution du même montant avait été affectée l'année dernière à un programme suédois d'assistance pour l'éducation de jeunes réfugiés africains. Nous accueillons avec faveur le programme des Nations Unies pour les Sud-Africains, qui est actuellement en cours. A notre avis, ce programme devra être en temps opportun renforcé et bénéficier à de jeunes réfugiés venant d'autres régions africaines où l'enseignement est limité pour des raisons politiques ou raciales.

69. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur un problème qui me paraît particulièrement intéressant dans ce contexte. Quelle que soit notre attitude à l'égard de la question générale de la peine de mort, question qui sera examinée par la Commission des droits de l'homme conformément à une décision de l'Assemblée générale, nous reconnaissons tous, je crois, que punir de la peine capitale les crimes politiques commis en temps de paix est contraire aux principes humanitaires. C'est pourquoi on a eu l'idée d'élaborer une convention spéciale bannissant la peine de mort pour les crimes commis contre l'Etat en temps de paix. En attendant, l'Assemblée générale pourrait inviter les Etats Membres à veiller à ce que les personnes condamnées à mort pour de tels crimes aient le droit de faire appel à une instance judiciaire supérieure et de demander à être graciées ou à bénéficier d'un sursis à l'exécution de la peine. Les Etats Membres pourraient également être invités à prendre l'engagement de ne pas exécuter les auteurs de pareils crimes sans en avoir avisé au préalable un organisme international quelconque.

70. Cette suggestion a été accueillie très favorablement par mon gouvernement, et nous estimons qu'un grand pas en avant serait fait dans le domaine des droits de l'homme si la grande majorité des Etats Membres acceptait de prendre un tel engagement.

71. Je n'ai guère besoin d'insister sur l'importance de la Conférence de Genève sur le commerce et le développement. On peut dire que cette conférence n'a été rien de moins qu'un tournant dans l'histoire des relations internationales de l'après-guerre et qu'elle a fait apparaître des changements importants dans la configuration politique et économique du monde. Pour la première fois, tous les grands problèmes mondiaux dans les domaines du commerce et du développement économique ont été examinés dans une instance internationale. A cette occasion, d'autre part, les pays les moins développés du monde ont jugé indispensable de se grouper sur la base d'intérêts économiques communs, pour pouvoir négocier sérieusement avec les pays plus industrialisés. Ces pays

étaient pleinement conscients de leur majorité numérique au sein de la Conférence, mais ils ont également senti la nécessité de recourir aux compromis et aux rapprochements. Cette évolution est d'une extrême importance pour les Nations Unies elles-mêmes et nous devrions bien en comprendre toute la signification et toutes les conséquences.

72. Si l'on veut que les Nations Unies travaillent efficacement tant dans le domaine économique que dans le domaine politique, il faut que les groupes de pays ayant des intérêts semblables ou identiques collaborent étroitement. La composition de ces groupes peut varier selon la nature des problèmes en discussion, et un pays donné peut appartenir à plusieurs groupes. C'est là une chose nécessaire et utile. Quelle que soit l'importance de ces groupes, ils devront agir avec modération et compréhension à l'égard des autres groupes. Sinon, le résultat sera négatif pour nous tous et pour l'Organisation elle-même. Des résolutions pourront être adoptées, mais l'influence qu'elles pourront exercer sur l'action des Etats Membres sera sérieusement affaiblie. Cela est vrai spécialement lorsqu'il s'agit de traduire des attitudes générales en solutions concrètes et précises, et lorsque les problèmes traités sont directement liés à la politique intérieure des Etats Membres en matière douanière et fiscale.

73. Il est donc réconfortant de constater que la Conférence du commerce a été en mesure de mettre au point des méthodes de conciliation, qui nous aideront à parvenir à un accord plus large sur les problèmes controversés et à atteindre le grand objectif de la collaboration économique mondiale. Nous devrions étudier soigneusement ces méthodes en théorie et en pratique pour nous assurer qu'elles peuvent s'appliquer à l'ensemble des activités des Nations Unies.

74. Me voici au terme de mon intervention. Il ne me reste qu'à répéter que la Suède travaille — et c'est là un aspect important de sa politique étrangère — à établir une Organisation des Nations Unies forte et capable de favoriser — puisque tel est son rôle — la réalisation du double objectif de la paix et du progrès dans un monde en transformation. Les principes fondamentaux de conduite internationale énoncés dans la Charte sont devenus inéluctables et indispensables. Nous devons donc redoubler d'efforts pour que notre obligation de vivre ensemble dans la paix devienne une réalité quotidienne partout dans le monde.

75. M. BHUTTO (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de la délégation pakistanaise, j'ai le plaisir de vous adresser nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de cette Assemblée. Comme j'ai eu le privilège de vous connaître personnellement pendant bien des années, je me permets d'y ajouter mes propres félicitations. Je suis sûr que la manière dont vous mènerez les débats de l'Assemblée ajoutera à votre prestige et à celui de votre pays, avec lequel le Pakistan entretient des relations d'amitié et de coopération croissantes.

76. Il n'est que trop évident que l'Organisation des Nations Unies passe par une grave épreuve, qui met

en jeu son efficacité et, en fait, son existence même. La crise constitutionnelle que nous traversons a pour origine les conceptions différentes qu'ont les grandes puissances du rôle de l'Organisation. Nous avons chacun nos idées quant à la solution idéale de cette crise. Si je m'abstiens d'exposer les miennes en ce moment, c'est uniquement parce que la question fait l'objet de négociations délicates et que je ne tiens pas à compliquer les choses encore plus. En ce moment, il n'est peut-être pas trop optimiste d'espérer que le problème immédiat du retour à des conditions normales de travail sera bientôt résolu. Mais cela, bien entendu, ne mettra pas un terme à la crise; il nous restera à résoudre le problème profond, c'est-à-dire harmoniser nos opinions concernant les fonctions de l'Organisation et de ses deux organes principaux, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

77. Je suis persuadé que les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, pour qui l'existence et la vitalité de l'Organisation présentent une énorme importance, joueront un rôle décisif dans cette solution finale. Ils ont montré leur profonde préoccupation et il est, je pense, devenu évident que toute solution durable du problème suppose l'appui sans réserve des petites puissances, qui forment la majeure partie des Membres de l'Organisation. Il est encourageant de constater que, grâce à leur influence, le problème ne réside plus dans l'affrontement de thèses rigides, étroitement juridiques et doctrinales; ils s'agit maintenant plutôt de savoir comment les activités de l'Organisation peuvent être financées de manière réaliste et comment son instrument constitutif peut être appliqué de telle sorte que sa capacité de maintenir la paix ne soit pas entravée.

78. On se peut généralement admettre que toute la question du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix doit être entièrement réexaminée. Au moment opportun, mon gouvernement présentera des vues mûrement réfléchies sur les divers points en cause. Pour le moment, il me suffira d'exposer nos idées fondamentales. D'abord, comme tous les pays épris de paix, le Pakistan a besoin de l'ONU et d'une ONU plus efficace. Ce besoin — et c'est là le second point — ne sera pas satisfait si l'Organisation s'écarte radicalement de la Charte, à moins que l'accord ne se fasse sur des amendements appropriés à ce document. En troisième lieu, la communauté internationale fait face actuellement à des problèmes urgents et impressionnants auxquels aucune organisation autre que la nôtre n'est à même de s'attaquer. Enfin, la crise actuelle ne sera définitivement résolue que si nous analysons tous, franchement, nos expériences respectives en ce qui concerne les activités de l'Organisation touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et si, ce faisant, nous coordonnons nos points de vue afin d'arriver à une conception commune du rôle et de l'action de l'Organisation à l'avenir.

79. Il suffit de considérer la situation internationale dans son ensemble et les problèmes et différends qui troublent diverses régions du monde pour se rendre compte que la communauté internationale doit être de plus en plus résolue à défendre la paix, de plus en plus capable de le faire et que le monde doit avoir la

possibilité de travailler au progrès des peuples. Ce qui est nécessaire, au moment où l'Organisation entre dans la vingtième année de son existence, qui a été proclamée "Année de la coopération internationale", c'est de passer à nouveau en revue ses succès et ses échecs et de réaffirmer solennellement ses principes et objectifs primitifs. La Société des Nations avait été créée surtout pour maintenir le statu quo en Europe. Aujourd'hui, des voix s'élèvent à nouveau en faveur du maintien d'un statu quo mondial, fondé sur ce qu'on a appelé "la loi de la ligne du cessez-le-feu".

80. Le monde connaît aujourd'hui des bouleversements sans précédent. Ce serait une illusion des plus dangereuses que de croire que le monde actuel, si agréable qu'il puisse paraître à d'aucuns, pourra subsister grâce à des solutions de fortune et au maintien d'un statu quo précaire. Partout dans le monde, il y a des problèmes à résoudre: conflits raciaux, vestiges du colonialisme, nations divisées par la guerre ou la stratégie, partage de la race humaine en deux groupes: ceux dont la richesse dépasse les rêves les plus extravagants des alchimistes et ceux pour qui le pain quotidien doit tomber comme une manne du ciel. Où, dans un monde ainsi divisé, tracerons-nous nos lignes de cessez-le-feu? L'Organisation des Nations Unies ne doit pas favoriser l'injustice et l'inégalité. Ou alors, au lieu d'aboutir à la paix et à la sécurité, nous nous perdrons dans les sables mouvants de l'opportunisme et dans le labyrinthe de la politique de puissance. Pour ne pas subir le sort de la Société des Nations, notre Organisation ne doit jamais perdre de vue son tout premier objectif: le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, selon les principes de la justice et du droit international.

81. La tendance des grandes puissances à considérer les différends opposant d'autres nations non pas de façon objective mais en fonction de leurs propres intérêts, la stérilité des débats du Conseil de sécurité qui résulte de cette tendance, l'illusion rassurante que les différends entre pays qui ne sont pas militairement très puissants peuvent être facilement désamorçés, le refus de trancher les différends conformément aux principes universellement acceptés — tout cela a créé un état de choses dans lequel les différends non seulement demeurent sans solution mais s'aggravent avec le temps.

82. Alors que l'humanité appelle de tous ses vœux des progrès décisifs vers une paix durable, l'accumulation d'armes de destruction massive dans les arsenaux des grandes puissances et les sacrifices que d'autres puissances moins grandes imposent à leur population dans leur désir aveugle d'augmenter leurs réserves d'armes à n'importe quel prix constituent en eux-mêmes une cause de tension mondiale et font courir un danger croissant à la paix. En raison de cette situation déplorable, le désarmement prend un caractère encore plus urgent et devient, en soi, une fin importante et vitale. Les entretiens de Genève sur le désarmement entreront bientôt dans leur cinquième année. Nous devons rendre hommage à la patience des participants à la Conférence, à l'esprit de sincérité qui a animé nombre d'entre eux au cours de ces années. Malheureusement, l'objectif

du désarmement général et complet demeure aussi lointain que jamais. Nous ne pouvons nous plaindre du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires dès lors que nous sommes incapables de faire en sorte que la production, l'essai et l'accumulation d'armes nucléaires soient totalement interdits. Il est difficile de concevoir comment des objectifs aussi complexes pourraient être atteints par un organisme qui exclut une puissance nucléaire et dont une autre de ces puissances ne fait pas partie. Il est indispensable d'attaquer sous un angle nouveau et sur une base réaliste la question de l'élimination des armes et des armements, en particulier de ceux qui menacent l'existence même de la civilisation.

83. Le problème le plus immédiat à cet égard est d'arrêter la prolifération des armes nucléaires. Mon pays est de ceux qui répètent depuis des années ici même que, si l'on n'arrête pas à temps la diffusion des armes nucléaires et si l'on ne prend pas des mesures énergiques pour éviter qu'un sixième pays ne vienne s'adjoindre au groupe des puissances nucléaires, on peut être certain que, tôt ou tard, cette sixième puissance nucléaire fera son apparition. Et d'autres pays suivront nécessairement.

84. Permettez-moi de rappeler ce qu'a dit le président du Pakistan lorsqu'il a pris la parole le 26 septembre 1962 à la dix-septième session de l'Assemblée générale.

"Qu'il me soit permis de faire remarquer que le simple fait d'adopter des résolutions contre la diffusion d'armes nucléaires et en faveur de la création d'un cercle non nucléaire n'écartera pas ce danger. Si les Nations Unies ne prennent pas des mesures efficaces et urgentes dans ce sens, la course aux armements nucléaires ne manquera pas de s'étendre à d'autres parties du monde dans l'avenir immédiat.

"Ce péril imminent exige que l'Assemblée envisage de toute urgence la conclusion d'un traité tendant à proscrire toute nouvelle diffusion des armes nucléaires et de la technique de leur fabrication, que ce soit par acquisition auprès des puissances nucléaires actuelles ou par d'autres moyens. La conclusion d'un tel traité ne peut pas attendre qu'un accord intervienne sur d'autres mesures de désarmement." [1133ème séance plénière, par. 16 et 17.]

85. A l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Pakistan a toujours préconisé et appuyé l'idée d'un système de garanties contre l'utilisation de réacteurs atomiques à des fins militaires. Malgré toutes ses insuffisances, le système de garanties internationales permet dans une certaine mesure d'éviter une plus large diffusion des armes nucléaires. Nous continuons à croire que le système de garanties de l'Agence doit devenir obligatoire et universel et être développé de façon à couvrir l'ensemble des possibilités nucléaires. Mais il faut reconnaître qu'actuellement les choses en sont à un point tel que ce n'est pas en renforçant, de façon fragmentaire et au hasard, les garanties de l'Agence et leur application qu'on répondra aux exigences de la situation. Nous demandons donc instamment que soit convoquée une conférence internationale à laquelle tous les pays du

monde, y compris ceux qui ne sont pas actuellement membres des Nations Unies ou qui n'y sont pas représentés, examineraient en détail l'ensemble de la question et élaboreraient des dispositions strictes visant à mettre les puissances non nucléaires dans l'impossibilité de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires.

86. La délégation pakistanaise est sûre qu'une telle initiative mettrait un frein à l'aggravation de la situation actuelle, qui fait peser sur le monde la menace d'une catastrophe. Elle ouvrirait aussi la voie à des efforts plus réalistes pour parvenir au désarmement général et complet sur une base large et universelle.

87. Il y a eu un changement notable dans l'attitude de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Tous deux, je me plais à le souligner, se sont montrés désireux et capables de faire face aux réalités changeantes de la situation mondiale. Jusqu'à présent, les progrès n'ont peut-être été que symboliques. Il faut aller plus loin pour susciter une nouvelle tendance favorable à la détente universelle. Ces considérations s'appliquent avec une urgence particulière à la situation qui règne dans le Sud-Est asiatique.

88. En dernière analyse, la méthode que préconise le Pakistan ne peut se limiter au domaine politique. Il est naturel qu'elle s'applique également aux relations économiques entre les pays ayant des systèmes sociaux différents et se trouvant dans des situations économiques différentes. En fait, il convient de l'appliquer à l'économie mondiale dans son ensemble, car c'est là que peuvent être jetées les bases de la stabilité dans les relations internationales. C'est dans ce contexte précis qu'a eu lieu à Genève l'année dernière l'un des événements les plus importants de notre époque.

89. Je veux parler de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La convocation d'une conférence de cette importance et de cette portée était une vaste entreprise et les résultats, notamment l'Acte final adopté à l'unanimité, ont démontré les qualités politiques, la compréhension et l'esprit de coopération des dirigeants tant des pays développés que des pays en voie de développement.

90. Cette Conférence a posé un jalon: on y a vu le processus de décolonisation s'étendre, comme il devait logiquement le faire, au domaine économique. Elle a essentiellement été motivée par la reconnaissance du fait que, bien que l'ère coloniale fût révolue, la structure fondamentale des échanges internationaux empêchait encore les pays en voie de développement de parler et d'agir à égalité sur les questions touchant leurs intérêts économiques vitaux. Le Pakistan a accueilli très favorablement cette Conférence et y a vu le signe que les pays ayant récemment accédé à l'indépendance n'accepteront plus un ordre mondial anachronique hérité d'un passé colonial révolu.

91. Les objectifs à long terme de la Conférence sur le commerce et le développement dépassent largement le secteur économique. Ils touchent aux principes fondamentaux de la solidarité humaine. S'ils sont atteints, on verra s'établir sur le plan international les processus régulateurs que toutes les sociétés modernes acceptent sur le plan national en vue

d'assurer la stabilité et la justice élémentaire dans les relations économiques. En outre, on aura ainsi une solide garantie de paix, car le problème dit "nord-sud", s'il aboutit à un affrontement entre riches et pauvres à l'échelle mondiale, risque de saper tout système de sécurité internationale. Mon gouvernement estime que réduire et éventuellement combler le fossé qui sépare les pauvres des riches est peut-être la tâche la plus grande qui incombe aux Nations Unies, et nous espérons que la sagesse collective de la communauté mondiale sera à la hauteur de cette tâche.

92. Ce sont là des fins globales et l'action régionale est un des moyens de les réaliser. Nous avons été heureux, au Pakistan, de nous associer avec les nations sœurs de l'Iran et de la Turquie dans le cadre d'un effort de coopération régionale pour le développement. Les chefs d'Etat des trois pays ont eu l'idée de cette entreprise à leur réunion d'Istanbul en juillet 1964, après avoir reconnu qu'il convenait d'accroître la liberté de communication entre ces pays et d'étudier les moyens de donner aux masses le sentiment de leur communauté de culture et de civilisation. Ce programme, loin d'être exclusif, est ouvert aux autres pays, qui peuvent participer à l'ensemble des activités prévues ou à certaines d'entre elles seulement. Nous espérons qu'il assurera une base plus large à nos économies respectives et aboutira à un enrichissement de notre culture.

93. Quel que soit l'angle sous lequel on considère ces structures continentales régionales, nul ne peut nier qu'elles ne servent à rapprocher les peuples. En élargissant les horizons des nations, en s'opposant à l'esprit de clocher, en ouvrant de nouvelles perspectives à l'affirmation pacifique des droits économiques et politiques, elles empêchent la communauté mondiale de retomber dans des nationalisme étroits, discordants et exclusifs, qui triompheraient sans les Nations Unies. Par là, elles servent la cause de l'Organisation et renforcent son message.

94. Je voudrais maintenant parler brièvement de la situation en Europe. Bien que certains des grands problèmes ne soient pas encore réglés de façon définitive, il est de fait qu'un certain équilibre politique et militaire a pu être atteint. Il semblerait que les principales puissances en soient venues à mieux comprendre le caractère et l'ampleur du danger que présenterait un affrontement militaire, et qu'elles aient réussi à se rassurer quant à l'efficacité de leurs dispositifs de sécurité respectifs. Petit à petit l'assurance et la confiance remplacent la méfiance et la peur. C'est vraiment là une évolution importante. L'Europe travaille à acquérir le sens de la cohésion et à jouer un rôle marquant d'intermédiaire entre les pays de l'Atlantique et les pays de l'Est.

95. Puisque j'en suis à l'Europe, j'aimerais faire quelques observations sur la question chypriote. Il est encourageant de voir que la crise tragique qui a conduit à tant de violences et d'effusions de sang est maintenant dans une certaine mesure enrayée et que d'une façon générale la situation apparaît favorable à un règlement durable. En parlant de la question de Chypre, je tiens à souligner la nécessité d'efforts résolus en vue d'une solution équitable et définitive. Le Pakistan soutient que, dans la recherche

d'un règlement final, les accords internationaux pertinents qui ont fait de Chypre un Etat souverain et indépendant sont d'une importance capitale. C'est uniquement sur la base d'un règlement équitable qu'une paix durable pourra s'établir dans cette île déchirée.

96. S'agissant maintenant du continent africain, nous voyons qu'en l'espace de quelques années les peuples d'Afrique ont, grâce à leur vitalité, secoué les chaînes du colonialisme qui les tenaient en esclavage depuis près d'un siècle. Ils ont forgé une unité continentale. La naissance de l'Organisation de l'unité africaine témoigne de la largeur de vues et de l'efficacité des nations africaines qui se sont engagées à mettre leurs forces au service de la lutte contre le colonialisme et la politique inhumaine de discrimination raciale. Qui plus est, ces nations ont eu la prévoyance de créer un organisme pour la recherche de solutions pacifiques aux différends interafricains.

97. L'histoire de plusieurs pays d'Afrique après leur accession à l'indépendance montre que les nouveaux pays doivent grandement se méfier du colonialisme et de l'exploitation sous ses formes plus subtiles. C'est ce qu'illustre bien la situation au Congo. Il est extrêmement regrettable qu'une intervention extérieure soit venue encore compliquer un problème déjà difficile qui, en fin de compte, ne peut être résolu que par les Congolais eux-mêmes. Toutefois, nous devons nous pencher sur ce problème complexe et voir dans quelle mesure nous pouvons aider le peuple congolais à trouver une solution à ses problèmes. Nous avons constaté que les opérations des Nations Unies n'ont pas rempli leur but. Il est regrettable qu'au lieu de favoriser la stabilité de telles opérations aient eu des résultats déplorables et même parfois tragiques. Si nous savons dégager la leçon de l'expérience que nous avons acquise au Congo, nous devons avouer que l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer de façon beaucoup plus concrète à la solution du problème congolais en déléguant ses responsabilités à une organisation comme l'Organisation de l'unité africaine.

98. Pour les membres de cette Organisation, le Congo présente un intérêt vital et leurs efforts seraient fondés sur une évaluation plus exacte des courants et contre-courants qui semblent s'opposer irrémédiablement à un règlement juste et équitable du problème congolais. Je voudrais dire également, sans aucun esprit de dénigrement, que l'utilisation d'éléments non africains par les Nations Unies a dans une large mesure eu des conséquences négatives. Il est donc nécessaire que les objectifs pacifiques de la communauté mondiale et sa bonne volonté collective se manifestent par l'intermédiaire de la communauté africaine, qui seule peut apporter au peuple congolais une assistance valable. J'irais même jusqu'à suggérer qu'un tel transfert de responsabilités s'accompagne de l'octroi à l'OUA d'une aide financière et matérielle lui permettant de mener à bien cette importante mission.

99. L'Afrique ne connaîtra pas la paix tant que les derniers vestiges du colonialisme — en Angola, au Mozambique, au Sud-Ouest africain et en Rhodésie du Sud — ne seront pas éliminés et tant que les peuples de ces territoires n'auront pas obtenu le droit de décider eux-mêmes de leur avenir. Nous

nous réjouissons que deux autres pays d'Afrique, le Malawi et la Zambie, aient accédé à l'indépendance l'année dernière. Ma délégation leur souhaite, ainsi qu'à Malte, la bienvenue dans cette Organisation mondiale.

100. On ne saurait parler de l'Afrique sans évoquer, en la déplorant, la grave situation en Afrique du Sud qui, plus que jamais, menace de rompre la paix et de plonger le continent africain dans le désordre et le sang. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas pu être amené à renoncer à sa politique inhumaine d'apartheid et de discrimination raciale. Bien au contraire, il a institué un régime de terreur contre les vaillants combattants de la liberté et il a emprisonné des milliers d'adversaires de l'apartheid. Il a défié l'opinion mondiale et rejeté tous les appels, toutes les démarches pacifiques tendant à l'amener à abandonner sa politique qui viole le principe de l'égalité entre les hommes.

101. Le problème de l'Afrique du Sud n'est pas un problème uniquement africain. Ce n'est pas seulement parce que nous en prévoyons les conséquences tragiques qu'il retient notre attention. En ce XXème siècle, où la science et la technique contribuent à la création d'une communauté mondiale unique dans laquelle des peuples de différentes nationalités, de différentes croyances et de différentes races pourraient vivre dans la paix et l'harmonie et collaborer dans l'intérêt de l'humanité tout entière, il est anachronique et intolérable qu'en Afrique du Sud un gouvernement poursuive une politique qui établit une distinction entre les hommes d'après leur naissance. Cet état de choses met obstacle à la création d'une communauté internationale. Ce n'est pas simplement une question morale qui est en jeu; il est de fait que la situation en Afrique du Sud pèse lourdement sur la conscience de l'humanité. Elle menace d'éveiller des passions qui dépassent notre entendement. Ce n'est pas là une crainte imaginaire. L'horreur qu'inspirent à l'humanité les massacres et les effusions de sang n'est pas une chose contestable.

102. Il faut empêcher le Gouvernement sud-africain de courir au-devant d'une situation qui ne peut que mener à la mort et à la dévastation et qui réduira à néant tous les efforts que nous déployons pour assurer un monde meilleur à nos enfants. Ce problème est d'une nature et d'une ampleur telles que ma délégation demande à tous de prendre, individuellement ou collectivement, des mesures à l'encontre du Gouvernement sud-africain. Le Gouvernement pakistanais a pleinement appliqué la résolution de 1962 de l'Assemblée générale [résolution 1761 (XVII)] et a mis un embargo total sur le commerce avec l'Afrique du Sud. En toute sincérité, je demande instamment aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud d'appliquer des sanctions économiques contre ce pays afin de montrer concrètement qu'ils condamnent la politique d'apartheid, faute de quoi le Gouvernement sud-africain ne changera jamais d'attitude.

103. J'en viens maintenant à la région de l'océan Indien. C'est en Asie que se poursuit la guerre véritable dans les marais et la jungle du Viet-Nam du Sud. C'est là que réside actuellement la menace d'un affrontement entre les puissances nucléaires, qui pourrait entraîner une conflagration mondiale.

C'est en Asie également que se déroulent d'autres courses aux armements à échelle plus réduite, qui aggravent le risque d'intervention des grandes puissances dans le conflit et qui détournent les ressources et les énergies de la région des objectifs urgents du développement économique. Si l'on veut sauvegarder la paix internationale, si l'on veut établir un système de sécurité internationale, du type envisagé par la Charte des Nations Unies, il faut commencer par rechercher un règlement durable en Asie. Un tel règlement en Asie doit, comme l'a dit un éminent commentateur politique de ce pays, porter sur la région qui s'étend du Yalu à l'Himalaya. Il faut absolument entreprendre cette tâche, si difficile soit-elle.

104. L'aspect le plus dangereux de la situation en Asie est que l'un des principaux pays du continent, et le pays le plus peuplé du monde — la République populaire de Chine —, est maintenant dans l'isolement et à l'écart des relations internationales normales. Au pire moment de la guerre froide, une ligne de communications a été établie entre l'Union soviétique et les puissances occidentales, qui pouvaient, par surcroît, poursuivre au sein de cette Organisation un dialogue, si âpre et plein d'animosité fût-il. Mais aucune communication n'existe avec la Chine. Ne serait-ce que pour cette raison, il n'est pas étonnant que les positions en ce qui concerne la place et le rôle de la Chine dans le monde soient basées sur un manque de compréhension véritable. Il est donc impératif non seulement pour que les Nations Unies soient efficaces, mais aussi, dans l'intérêt de la paix du monde elle-même, que la République populaire de Chine fasse partie de l'Organisation. C'est seulement alors qu'il sera possible de s'orienter vers la normalisation de la situation en Asie et vers le rétablissement, dans ce vaste continent déchiré, de la paix et de la tranquillité dont ses peuples ont tant besoin. Si cela n'est pas fait, et fait rapidement, il ne pourra y avoir de progrès réel dans la voie d'un désarmement effectif. En fait, si l'on ne veut pas que les délibérations de l'Organisation des Nations Unies continuent de se dérouler en l'absence d'une puissance mondiale importante, d'un pays qui compte 700 millions d'âmes, si nous voulons mettre un terme à cette situation anormale — et il faut vraiment y mettre un terme — il est absolument nécessaire que la République populaire de Chine vienne siéger parmi nous, au sein de cette Organisation.

105. C'est en l'Organisation des Nations Unies que reposent aujourd'hui les espoirs et les aspirations de l'humanité, qui rêve de s'acheminer, dans l'ordre, en faisant triompher la justice et l'égalité, vers la paix et la prospérité. Elle est aujourd'hui le symbole de notre foi collective dans ce noble idéal. Chacun de ses Membres a le devoir de faire preuve ici du sens de l'histoire et d'un esprit de solidarité humaine authentique. Nous eussions certes préféré ne pas faire entendre la voix de la discorde, mais il nous paraît nécessaire de souligner les dangers qui se trouvent sur notre chemin. Ils découlent de politiques systématiques et délibérées qui sont contraires aux buts des Nations Unies et menacent de faire échouer nos efforts collectifs vers un nouvel ordre mondial. Je déplore profondément d'avoir à mentionner une série d'événements qui se sont déroulés dans notre

région et qui sont virtuellement extrêmement dangereux, non seulement pour ceux qui y sont directement intéressés, mais également pour ceux qui vivent hors de nos frontières.

106. J'attire maintenant votre attention sur les dirigeants de l'Inde, qui sont bien résolus à susciter des tensions le long de leurs frontières et à créer une situation artificielle de manière à exploiter les rivalités internationales. Ils se sont obstinément refusés à comprendre la valeur d'une politique de justice et d'équité, qui aurait rétabli la paix dans la région et renforcé les affinités naturelles dans l'honneur et la bonne volonté, jetant ainsi les bases d'une paix permanente et apportant un sentiment de sécurité à plus d'un demi-milliard de personnes vivant sur ce sous-continent de l'Asie du Sud. La politique poursuivie par les dirigeants indiens est lourde de menaces pour le monde entier. Le Pakistan, pour des raisons historiques et parce qu'il est le plus vaste des pays de l'Asie du Sud voisins de l'Inde, est spécialement en butte à l'hostilité de l'Inde. Mais il n'est pas seul dans la région à avoir ressenti les effets de l'ambition et du chauvinisme indiens. Les voisins plus modestes de l'Inde savent par expérience comment celle-ci peut fouler aux pieds les intérêts légitimes de pays plus petits, lorsque ces intérêts sont en conflit avec ses ambitions. Ce n'est pas pour rien que le sénateur Senanayake de Ceylan a mis ses concitoyens en garde contre le risque de voir Ceylan tomber, comme le Cachemire, sous la domination indienne. Le Népal a longtemps été empêché par les pressions de l'Inde de resserrer ses relations avec d'autres pays conformément à ses intérêts naturels et légitimes. Le Sikkim a été virtuellement occupé par les forces indiennes et au Bhoutan, royaume pacifique autrefois, l'Inde a brutalement usé d'armes financières et économiques pour s'ingérer dans les affaires internes du pays.

107. Aveuglée par l'ambition de ressusciter les gloires fantomatiques du passé, l'Inde a entrepris d'étendre son hégémonie sur l'océan Indien tout entier, de l'Indou-Kouch jusqu'au Mékong. Elle s'est ainsi engagée sur le sentier du militarisme pur et simple et de l'intrigue politique.

108. Le plan quinquennal de réarmement que l'Inde a l'intention de mettre en œuvre avec l'aide de puissances étrangères coûtera la somme effrayante de 12 milliards de dollars. Une immense et terrifiante panoplie de guerre est actuellement créée dans un pays dont les citoyens traînent une vie misérable, avec un revenu moyen de 35 cents par jour, sans rien connaître des facilités les plus élémentaires de l'existence. Ces 12 milliards de dollars vont être consacrés à des signes extérieurs de puissance par un pays qui, selon une récente déclaration faite à Delhi par le Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, devra continuer d'importer des céréales pendant 30 ans encore — une génération entière. Et pourtant des usines, qui pourraient produire des engrais, vont cracher de la poudre à canon; de l'acier qui pourrait servir à fabriquer des tracteurs se transformera en chars d'assaut.

109. Cet effort militaire, qui fait l'objet de toute la publicité possible, est accompli dans le but officiel

de défendre l'Inde contre une prétendue menace d'invasion de la Chine. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de ces événements qui ont abouti à l'ouverture des hostilités entre les forces de l'Inde et celles de la République populaire de Chine en octobre 1962. On a écrit depuis lors sur cette question bien des choses, qui jettent quelque lumière sur l'image d'une Inde innocente et imprévoyante soudain victime d'une Chine agressive et expansionniste au cours de ces semaines d'octobre. Il suffit de rappeler que, peu de temps avant l'ouverture des hostilités sino-indiennes, le Premier Ministre indien avait, si l'on en croit la presse indienne, donné à l'armée indienne l'ordre de chasser les Chinois de la région frontière en litige, et que la création d'une unité spéciale, qui devait être placée sous le commandement du général Kaul, avait été prévue à cette fin. Quoi qu'il en soit, la situation régnant tout au long de cette frontière mal définie et contestée entre la République populaire de Chine et l'Inde devra être réglée. Bien entendu, il n'y a aucune raison de prétendre que ce conflit ne peut pas être réglé pacifiquement. Des différends du même genre ont été réglés à l'amiable partout dans le monde entier et même dans cette région, entre la Chine et ses autres voisins tels que l'Afghanistan, la Birmanie, le Népal et le Pakistan.

110. Ce qu'il y a de singulier dans ce prétendu affrontement entre l'Inde et la République populaire de Chine, c'est que, tandis que sur le terrain la situation demeure calme, nous entendons de temps en temps parler avec véhémence de concentration de troupes chinoises, de violations de l'espace aérien, d'incursions, ici, là, partout, et d'invasion imminente de l'Inde. Cependant, malgré ce tableau d'une catastrophe toute proche, la plus grande partie des forces indiennes reste là où elle a toujours été, au Jammu et au Cachemire, sur la frontière séparant l'Inde du Pakistan occidental et tout autour du Pakistan oriental. Des missions militaires indiennes se rendent dans les capitales de grandes puissances obligeantes, en quête d'avions supersoniques, de sous-marins, de chars d'assaut et autres armements du même genre, afin d'augmenter la puissance militaire de l'Inde dans les montagnes de l'Himalaya. Se trouve-t-il quelqu'un pour croire sérieusement que la Chine se prépare à envahir l'Inde? Et, si même il en était ainsi, est-ce que la Chine attendrait calmement que l'Inde augmente son potentiel de guerre grâce à la mise en œuvre d'une série de programmes militaires quinquennaux? Est-ce que la Chine aurait spontanément demandé un cessez-le-feu en octobre 1962? Est-ce qu'elle aurait retiré ses troupes d'une partie de la zone litigieuse où elles s'étaient avancées? Est-ce qu'elle aurait nettoyé, graissé et rendu à l'Inde les canons abandonnés par ses troupes en déroute? Au moment où elle répand cette gigantesque fable, l'Inde s'inflige à elle-même un démenti puisqu'elle maintient le gros de ses forces militaires tourné vers le Pakistan et qu'elle augmente le nombre des sous-marins de sa flotte de guerre. En fait, le seul but de la politique de l'Inde est d'établir l'hégémonie indienne sur la région de l'océan Indien depuis l'Indou-Kouch jusqu'au Mékong.

111. Un porte-parole bien connu de l'Inde moderne, M. Panikkar, parlant des limites lointaines de la

sphère d'influence indienne, s'exprime dans les termes suivants:

"Nos perspectives ont été faussées par une vague de pacifisme étrangère à l'Inde. "Ahimsa" — la non-violence — est certainement une grande croyance religieuse, mais c'est une croyance que l'Inde a rejetée lorsqu'elle a refusé de suivre Bouddha. De tout temps, et en particulier à ses heures de grandeur, la philosophie hindoue a préconisé l'affirmation active du droit, au besoin même par la force des armes. Nous devons nous tourner vers l'océan Indien, comme l'ont fait nos ancêtres lorsqu'ils ont conquis Socotra, bien avant l'ère chrétienne, et qu'ils ont établi un empire dans le Pacifique."

112. En dépit de cette franche plaidoirie en faveur d'une politique d'expansion et de domination, l'Inde a longtemps prétendu être une puissance non alignée, ce qui lui permettait de jouer sur l'opposition entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Aujourd'hui, on se sert de l'épouvantail chinois pour faire croire que l'Inde défend dans l'intérêt de l'Asie et de l'Afrique la sécurité et la liberté contre ce qu'on qualifie d'expansionnisme chinois. Empruntant le langage de la guerre froide, l'Inde parle maintenant non seulement de conflit et d'invasion militaires, mais d'antagonisme entre l'idéologie chinoise et la prétendue conception indienne de l'existence. Cette apparence de dévouement désintéressé à la noble cause de la défense de la liberté et de la démocratie en Asie et en Afrique ne concorde malheureusement pas avec le fait que, dans le passé, l'Inde a eu fréquemment recours à la force, tant militaire qu'économique, pour régler ses différends avec des voisins plus petits. Est-il concevable qu'une Inde réarmée et militante soit animée d'un esprit de bienveillance pacifique?

113. Les puissances qui aident l'Inde à se réarmer, dans l'espoir que ce pays se révélera un exemple de stabilité et de démocratie, peuvent certes se bercer d'illusions. Méfions-nous néanmoins de la phraséologie ronflante que l'Inde emploie pour exposer sa politique. Derrière cette façade verbale, la réalité est fort différente. Et nous avons entrevu cette réalité, lorsque, après la chute de M. Khrouchtchev et la reprise des contacts sino-soviétiques, l'Inde a envisagé avec angoisse et pessimisme le risque d'un arrêt de l'aide soviétique militaire. Ceux qui s'étaient posés en champion du non-alignement se présentent maintenant sous l'étiquette de double alignement, et les apôtres de la coexistence pacifique placent désormais leurs espoirs dans la prolongation des tensions mondiales.

114. On prétend maintenant que, du fait de l'explosion atomique chinoise, les puissances non nucléaires courent désormais un danger nouveau et imprévu. On dit que certaines puissances nucléaires devraient s'efforcer pour garantir les puissances non nucléaires contre toute attaque atomique. Que signifie cette proposition? On ne peut soutenir que l'essai nucléaire chinois ait créé une situation nouvelle pour l'Europe ou pour l'Amérique latine. Il ne reste par conséquent que la région de l'océan Indien, située entre les masses continentales de l'Asie et de l'Afrique. C'est

manifestement à cette région que se réfère la proposition d'une garantie nucléaire, avancée par le premier ministre Shastri à Londres. Mais quelle serait en fait la vraie nature de cette garantie nucléaire? Que l'on parle de "parapluie" ou de "bouclier", on ne propose rien d'autre que de liguer contre la République populaire de Chine les autres puissances nucléaires. Cette dangereuse proposition risque de faire de l'océan Indien le théâtre d'un conflit entre les grandes puissances, résultat diamétralement opposé à celui que s'efforcent d'atteindre les peuples d'Asie et d'Afrique, qui cherchent obstinément à soustraire leurs continents à toute présence et à toute immixtion nucléaire.

115. Ma délégation s'inquiète donc vivement de la proposition indienne, qui étendrait une hégémonie nucléaire à une région non nucléaire et ne ferait ainsi que compliquer encore le problème déjà très complexe du désarmement. Pour l'Asie en particulier, ce serait une catastrophe, car notre continent se trouverait de la sorte menacé de manière permanente par le spectre des armes nucléaires, et l'affrontement entre grandes puissances se trouverait aggravé et amplifié. Si cette dangereuse proposition trouvait un appui quelconque, elle aurait fatalement pour effet de saper la souveraineté et l'indépendance des pays d'Asie et d'Afrique.

116. Mon pays a signé le traité d'interdiction des essais nucléaires et il a toujours espéré voir s'établir des conditions permettant de mettre fin aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, et d'interdire l'utilisation et la possession de telles armes. On ne trouvera pas la réponse à ce problème dans le pharisaïsme, ni dans cet opportunisme ingénieux dont s'inspire le plan du "parapluie nucléaire". Tout accord visant à empêcher la diffusion des armes nucléaires suppose la participation de toutes les puissances nucléaires. Mais si on cherche à liguer certaines puissances nucléaires contre d'autres, dans l'intérêt d'un ou de plusieurs pays non nucléaires, toutes les chances de parvenir à un accord rapide et complet disparaîtront.

117. Ne serait-ce que de ce point de vue, la proposition indienne s'oppose au profond désir de l'humanité de voir restreindre la diffusion et, si possible, éliminer la présence des armes nucléaires. Alors que nous, nations de l'Asie et de l'Afrique, souhaitons la détente, l'Inde cherche à accroître la tension. Alors que le désarmement nous est si nécessaire, l'Inde travaille au réarmement. Alors que nous souhaitons voir régler pacifiquement les différends, l'Inde veut les résoudre par la force.

118. Ce qu'il faut, c'est un nouvel effort, un effort sincère, vers un règlement général du problème de la sécurité internationale, du point de vue tant des armements que du règlement des différends qui mettent la paix en danger et risquent de nous conduire à la guerre.

119. Il est indispensable d'empêcher l'Inde d'entraîner les grandes puissances dans une course aux armements dans la région de l'océan Indien. Si le Pakistan et d'autres pays voisins de l'Inde sont inquiets, ce n'est pas seulement en raison de l'attitude agressive que l'Inde a adoptée depuis quelque temps et de ses récents agissements; mais plus encore

parce que des raisons historiques nous amènent à redouter l'éventualité d'une course aux armements dans notre région. L'histoire est témoin que l'établissement de l'Empire britannique en Inde a directement résulté des rivalités et des conflits entre les peuples de cette région, que la Compagnie britannique des Indes orientales et ses émules français ont exploités en les aidant à lutter les uns contre les autres. Nous ne voulons pas rééditer au XX^{ème} siècle les aventures de Clive et de Dupleix. Toute cette affaire est un sérieux sujet d'inquiétude, non seulement pour le Pakistan et pour l'Inde elle-même, mais pour l'ensemble de l'Afrique et de l'Asie, car elle risque de favoriser la domination et l'influence étrangères. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce point, mais je tiens à souligner combien il est nécessaire, dans l'intérêt de la paix mondiale, d'éviter toute ingérence militaire en Afrique et en Asie.

120. Si, à ce propos, je me réfère à la question de Jammu et Cachemire, ce n'est pas seulement parce que le problème du Cachemire nous tient très à cœur et qu'il met en jeu la vie et le bien-être de centaines de millions d'habitants du sous-continent sud-asiatique; ce n'est pas seulement non plus parce que la persistance d'un différend qui ne fait que s'aggraver menace la paix et la sécurité de cette région, mais aussi parce que l'affaire de Jammu et Cachemire est pour les Nations Unies un test: sauront-elles se montrer dignes de leurs nobles objectifs et relever le défi que certains Etats — qui se placent au-dessus du droit — lancent à l'ordre international? L'affaire de Jammu et Cachemire n'offre pas seulement l'exemple d'un Etat Membre passant outre aux résolutions des Nations Unies et refusant avec obstination d'assumer les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte. Elle montre aussi comment, de la façon la plus insidieuse, les buts mêmes des Nations Unies se trouvent contrecarrés par la mauvaise foi, d'une part, et par les expédients et la politique de force, de l'autre.

121. Les Membres de cette Organisation savent que se problème, qui traîne depuis des années au Conseil de sécurité, a été examiné de nouveau l'an dernier par cet organe, à la demande du Pakistan. Il a été unanimement reconnu que les deux parties devaient se rencontrer pour régler dans des conditions justes et honorables les problèmes qui empêchent depuis si longtemps la solution du différend du Cachemire. Voici ce qu'a dit le 18 mai 1964, dans son résumé de la situation, le Président du Conseil de sécurité, M. Seydoux, représentant de la France, parlant au nom des membres du Conseil:

"e) Les membres du Conseil ont exprimé le souhait que les deux parties s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver la situation et qu'elles prennent des mesures de nature à rétablir un climat de modération entre les deux pays, ainsi que la paix et l'harmonie entre les communautés.

"f) Les membres du Conseil ont exprimé le souhait que, à la lumière de nos récents débats, les deux pays intéressés reprennent leurs contacts à bref délai en vue de résoudre par la négociation leurs différends, en particulier celui qui a trait au Jammu et Cachemire^{6/}."

6/ Ibid., dix-neuvième année, 1117^{ème} séance, par. 4.

122. Le Pakistan n'a jamais manifesté la moindre hésitation à entrer en pourparlers avec l'Inde en vue du règlement du problème de Jammu et Cachemire. Depuis dix-sept ans que ce problème ne fait que croître et empirer, toute une série de suggestions ont été faites par d'éminents médiateurs et conciliateurs désignés par les Nations Unies, afin de rapprocher les parties et d'amener une solution définitive. Chacune de ces propositions visait à répondre aux objections soulevées par l'Inde à propos de la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies sur le Cachemire. Bien que le Pakistan ait accepté chacune des mesures proposées, aucune d'entre elles n'a pu être appliquée en raison du refus de l'Inde d'accepter des conditions pouvant permettre au peuple du Cachemire de décider en toute liberté du sort futur de leur Etat.

123. A bien des occasions, nous avons eu des entretiens bilatéraux avec l'Inde. Aujourd'hui encore, le Pakistan reste prêt à discuter avec l'Inde des conditions dans lesquelles les peuples de Jammu et Cachemire pourraient exercer leur droit à l'autodétermination. Le Pakistan est également prêt à soumettre, d'un commun accord, à la juridiction de la Cour internationale de Justice, ou à l'arbitrage de tout autre organe, les différends qui mettent obstacle à l'application des résolutions des Nations Unies sur le Cachemire. Ce que le Pakistan ne peut accepter et n'acceptera jamais, c'est que le peuple du Cachemire soit privé d'un droit fondamental et demeure asservi sous un joug étranger.

124. Dans le Cachemire occupé, la répression s'intensifie à mesure que la révolte et le mécontentement grandissent. Le Plebiscite Front, qui s'est réuni en novembre 1964 à Sopor, dans le Cachemire occupé, a réaffirmé la volonté du peuple du Cachemire de poursuivre la lutte jusqu'à ce que le droit à l'autodétermination ait été obtenu et l'envahisseur expulsé du territoire. Le Gouvernement de l'Inde, n'ayant pas réussi à réduire au silence les habitants du Cachemire, s'est vu contraint de libérer le cheik Abdullah, qui, pendant de nombreuses années, a languï dans les prisons indiennes sans avoir commis d'autre crime que de défendre le droit de son peuple à l'autodétermination.

125. Aujourd'hui, alors que le dernier en date des laquais indiens joue la comédie que ses maîtres attendent de lui, le Gouvernement de l'Inde abat son jeu et s'appête à absorber le Jammu et Cachemire en le soumettant à l'autorité directe du Président de l'Inde. En faisant fi, une fois de plus de ses obligations, l'Inde montre bien à quel point ses relations avec ses voisins, et en particulier avec le Pakistan, son dépourvues de sincérité.

126. L'Inde suit une politique délibérée de négation du droit à l'autodétermination non seulement à l'égard du Cachemire, mais aussi à l'égard des courageuses tribus du Nagaland, qu'elle s'emploie à liquider. Comme le monde entier le sait, il ne s'agit pas d'un fait isolé dans la politique du Gouvernement indien. Ce n'est qu'une nouvelle manifestation d'une tendance très ancienne qui s'est traduite par l'écrasement des populations du Hyderabad et du Junagadh sous la poigne indienne, et par la politique délibérément agressive que le Gouvernement de l'Inde a suivie

à l'égard du Pakistan dès sa naissance, et dont il ne s'est jamais départi jusqu'à maintenant.

127. Je tiens à déclarer avec la plus grande fermeté que les manœuvres de l'Inde, qui s'efforce de poursuivre sa politique de chauvinisme national, en violation flagrante de ses engagements internationaux et au mépris non dissimulé du principe de l'autodétermination, cher à toutes les nations et à tous les hommes de bonne volonté dans le monde entier, seront et doivent être déjouées. En s'efforçant de prendre la place d'un régime colonial, l'Inde a créé une situation dangereuse dans le sud et le sud-est de l'Asie. Elle ne veut rien de moins que renverser le cours de l'histoire de la libération des peuples coloniaux et de leur lutte pour leur indépendance nationale, qui est inscrite en lettres d'or dans la conscience de notre temps.

128. Mon pays a dû lutter sans cesse contre la mauvaise volonté déclarée et l'hostilité active de l'Inde. Cependant, le monde, dans son ensemble, ne se rend pas encore pleinement compte de la gravité de la situation causée par la politique inhumaine de persécution pratiquée délibérément par le Gouvernement de l'Inde contre son propre peuple, et qui a déjà amené près d'un demi-million de musulmans indiens à chercher refuge au Pakistan. Il ne suffit pas à l'Inde d'obtenir une importante aide militaire pour intimider ses voisins. Elle est prête à se servir des vies innocentes de ses propres citoyens, si cela peut lui permettre d'exercer une pression supplémentaire. En l'occurrence, les victimes sont des musulmans indiens. Le traitement impitoyable et inhumain qui est appliqué aux musulmans indiens, simplement parce qu'ils ont la même croyance que la majorité de la population du Pakistan, est une tache sur la conscience de la civilisation. L'objectif manifeste est de maintenir une pression écrasante et continue sur la partie orientale du Pakistan, qui compte déjà une des populations les plus denses du monde entier.

129. Le sort tragique des musulmans indiens, chassés de leurs foyers, privés de leurs biens et poussés de force de l'autre côté de la frontière indienne, au Pakistan oriental, sous l'étiquette mensongère d'"infiltrateurs pakistanais" est un lamentable exemple de cruauté. C'est aussi une source de tension grave. Le Gouvernement du Pakistan a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter un conflit. Une commission d'enquête, dirigée par un juge en retraite de la Cour d'appel de Dacca, a été chargée par le Gouvernement du Pakistan de déterminer le statut national de ces personnes. Le Gouvernement de l'Inde a été invité à envoyer ses représentants à cette commission, mais il a refusé de le faire. La Commission a étudié le cas d'un grand nombre de familles expulsées; sur la base de preuves écrites et de témoignages, elle a constaté que la grande majorité de ces "infiltrateurs pakistanais" expulsés par l'Inde étaient en fait des musulmans indiens qui possédaient des biens et gagnaient leur vie en Inde, et en de nombreux cas y avaient pris part à des élections. Ces conclusions ont été confirmées par l'organisation politique indienne Jamaat-ul-Ulema-i-Hind et par le général Carriapa, ancien commandant en chef de l'armée indienne, qui s'est rendu au Pakistan

oriental l'automne dernier et a personnellement visité des camps d'hébergement où les musulmans indiens expulsés avaient été temporairement logés par le Gouvernement du Pakistan oriental. Que chacune des personnes expulsées de l'Inde sous prétexte d'infiltration soit musulmane, cela donne malheureusement à réfléchir sur la tradition tant vantée de laïcité de la société indienne et de ses institutions politiques.

130. J'ai dit, devant cette assemblée, l'an dernier, que le Pakistan était prêt à accepter qu'un tribunal impartial, ou quelque autre organe placé sous des auspices internationaux, détermine si les individus expulsés en tant qu'infiltrateurs sont réellement, comme le prétend l'Inde, des citoyens pakistanais, ou s'il s'agit de ressortissants indiens qui ont été chassés de leurs foyers ancestraux, privés de leurs moyens d'existence et expulsés de leur pays pour la seule raison qu'ils pratiquent la religion islamique. Cette offre a été faite à nouveau au Gouvernement indien quand les ministres de l'intérieur de l'Inde et du Pakistan se sont rencontrés, l'an dernier, pour discuter du traitement des minorités dans les deux pays et de l'expulsion de musulmans de l'Inde. Le Gouvernement de l'Inde a décliné cette offre, des plus raisonnables, sous le prétexte qu'elle portait atteinte à son droit souverain de décider de la nationalité de ses ressortissants.

131. Il est vrai, certes, que le droit de déterminer si une personne est ressortissante d'un pays donné appartient en principe à ce pays. Mais en l'occurrence, il est certain, même d'un point de vue strictement juridique, que l'Inde n'a pas le droit de décider unilatéralement que les personnes en cause sont pakistanaises et de les refouler au Pakistan. Le problème ne saurait être résolu de cette manière.

132. L'expulsion de musulmans de l'Inde a alarmé et ébranlé leurs 50 millions de coreligionnaires dans le reste du pays; elle a causé du ressentiment et de l'amertume au Pakistan. Il y a 10 millions d'hindous au Pakistan. La politique du Gouvernement du Pakistan a toujours été de donner aux minorités qui résident dans le pays la possibilité non seulement de vivre dans la paix et la sécurité, mais aussi de prospérer et de jouir de la considération de leurs concitoyens. Le Pakistan déplore profondément qu'en raison de la tension prolongée entre les deux pays et des émeutes qui se sont produites dans diverses parties de l'Inde, l'an dernier, certains désordres aient éclaté au Pakistan oriental, et qu'un certain nombre d'hindous, pris de peur, aient cru devoir fuir le pays. Je suis heureux de pouvoir dire que beaucoup d'entre eux sont maintenant revenus au Pakistan et que nombre d'autres y reviennent. A la fin de l'an dernier, plus de 50 000 hindous étaient déjà revenus, avaient retrouvé leurs foyers et avaient obtenu la restitution de leurs biens. Il ne saurait y avoir de preuve plus convaincante de la politique de justice et de générosité suivie par le Gouvernement du Pakistan à l'égard des minorités qui résident dans le pays.

133. Par contraste, le sort de 50 millions de musulmans et celui d'autres minorités de l'Inde est constamment remis en question. Ce ne sont pas seulement les partis du nouveau hindou qui précé-

nisent ouvertement des transferts de populations entre l'Inde et le Pakistan, pour des motifs religieux, mais aussi d'éminents dirigeants. Prenant la parole devant le Conseil législatif du Bengale occidental, le Ministre de la province, M. P. C. Sen, a dit que l'évacuation totale des hindous du Pakistan oriental en cinq ans était chose possible.

134. Avec la complexité de la situation internationale actuelle, la politique que poursuit l'Inde ne peut que nous précipiter vers une conflagration qui nous plongera dans une ère de luttes et de ténèbres. Nous avons l'obligation solennelle de tout faire pour éviter cela; je vous donne l'assurance que le Pakistan n'épargnera aucun effort pour résister à cette menace et la combattre.

135. En conclusion, je voudrais rappeler à cette haute Assemblée qu'il est nécessaire de s'employer, dans l'intérêt de la paix mondiale, à mettre un terme à cette détérioration rapide de la situation. Car au XXème siècle, aucun pays n'est isolé dans sa lutte contre la tyrannie. Le monde afro-asiatique, en particulier, est conscient des dangers qui pourraient naître de cette situation déplorable. Nous nous sommes sincèrement efforcés, au cours des années, de trouver un règlement juste et honorable, qui non seulement nous protège, mais assure la stabilité de notre région.

136. Il y a, en Asie et en Afrique, des forces constructives qui représentent l'avenir. L'Asie et l'Afrique ne sont plus passives et stériles, manœuvrées dans un sens ou dans l'autre selon les nécessités de la politique des grandes puissances. Elles ont maintenant une individualité qui leur est propre. Bien que leur émancipation soit toute récente, elles sont non seulement prêtes, mais résolues à jouer le rôle qui leur revient, en contribuant de toutes leurs forces à l'édification et au bien-être de la communauté mondiale. La Conférence historique de Bandoung^{2/} a joué un rôle décisif en définissant l'individualité afro-asiatique. Ma délégation est fière de dire ici avec conviction que la Conférence qui se tiendra à Alger sera plus qu'un simple jalon dans notre histoire contemporaine. Elle proclamera la naissance d'une force puissante destinée à servir l'intérêt collectif de l'humanité. Elle s'efforcera d'éliminer de notre région les derniers vestiges du colonialisme. Elle sera tout entière tournée vers le progrès de la liberté et de la justice universelles. Nous sommes sûrs que la deuxième Conférence des pays asiatiques et africains suscitera un esprit nouveau, une force nouvelle, résolu à favoriser les aspirations collectives de tout le genre humain. Nous sommes sûrs que les pays d'Afrique et d'Asie dégageront la leçon de l'histoire et prendront des mesures concrètes pour faire disparaître l'inégalité et l'injustice dont souffre l'humanité depuis des temps immémoriaux.

137. En présentant ces idées, ma délégation se rend parfaitement compte qu'elle a raison de les présenter à cette tribune, car les Etats Membres d'Asie et d'Afrique constituent la majorité à l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous demandons à tous les Etats Membres, sans exception,

de soutenir, en lui souhaitant plein succès, la deuxième Conférence des pays asiatiques et africains, qui s'est assigné un objectif historique d'une telle importance. En agissant ainsi, ils donneront la preuve de leur propre dévouement aux nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

138. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Trois délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je vais leur donner successivement la parole.

139. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Ce matin, au cours de son intervention, le représentant du Mali a constamment parlé de son pays comme d'un pays "non aligné". Nous avons quelque difficulté à comprendre comment il peut concilier ce qualificatif avec ses attaques sans retenue contre les Etats-Unis. Il semble qu'il adopte sans discussion la thèse communiste selon laquelle il n'y a pas d'impérialisme lorsqu'un gouvernement ou des gouvernements communistes apportent leur aide à un mouvement révolutionnaire ou communiste pour renverser un gouvernement établi dans un Etat pacifique, mais qu'il y a impérialisme lorsqu'une puissance occidentale aide ce même gouvernement et son peuple à se défendre contre cette agression. Je fais, bien entendu, allusion à la situation au Viet-Nam.

140. De même, le représentant du Mali, tout en condamnant les armes nucléaires et les essais d'armes nucléaires, s'est félicité de la récente explosion nucléaire à laquelle a procédé le Gouvernement communiste chinois, au mépris du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Il a même été jusqu'à parler à ce sujet d'une "bombe de paix".

141. Le représentant du Mali et son gouvernement ont, bien entendu, le droit de soutenir les idées de leur choix. Toutefois, lorsqu'ils choisissent de qualifier d'"impérialistes" un groupe d'Etats seulement et de passer sous silence, voire louer, les activités bellicistes ou expansionnistes d'autres Etats, ils n'ont plus le droit de se prétendre "non alignés" ou, alors, ils risquent de ne pas être pris très au sérieux.

142. M. Narendra SINGH (Inde) [traduit de l'anglais]: Nous venons d'entendre la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Dans cette déclaration, il a attaqué mon pays et nous a présenté un mélange d'inventions, de leitmotivs éculés et de contre-vérités. Je suis venu à cette tribune pour vous demander, Monsieur le Président, de nous donner lundi la possibilité de réfuter, dans l'exercice de notre droit de réponse, les assertions de M. Bhutto.

143. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: En exerçant mon droit de réponse, je veux seulement me référer à certaines contradictions contenues dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan à propos de Chypre. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a exprimé l'espoir qu'une solution pacifique et durable pourrait être apportée à la question de Chypre. Sur ce point nous sommes entièrement d'accord. Mais il a aussi déclaré, en faisant mention des prétendus traités internationaux qui ont été imposés à mon pays alors qu'il était encore une colonie, que cette solution durable et pacifique ne lui paraissait guère possible. Je

^{2/} Conférence des nations asiatiques et africaines, tenue à Bandoung du 18 au 24 avril 1955.

pense que nous aurons l'occasion d'exposer à l'Assemblée quel cas il faut faire de ces traités et de ceux qui ont tenté de les imposer au peuple de Chypre alors qu'il était encore soumis à un régime colonial. Ces traités contiennent le ferment des rancœurs qui nous divisent. J'estime que le monde a vu assez de pays divisés par le colonialisme et ses séquelles, dont le représentant du Pakistan a demandé lui-même l'élimination au début de son discours.

144. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance, je voudrais rappeler à l'Assemblée

que c'est aujourd'hui l'anniversaire du Secrétaire général U Thant.

145. A en juger par vos applaudissements, je suis sûr que vous serez d'accord pour que je lui transmette en votre nom, sur la base de la procédure de non-objection, nos souhaits de bon anniversaire. J'espère que vous lui ferez à cette occasion le cadeau qu'il mérite en acceptant les différentes formules de compromis qu'il a l'intention de vous présenter.

La séance est levée à 13 h 15.